Nº 40 – PRINTEMPS 1996

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

10 $ AU CANADA

c. 3

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA

MAR 26 1998

LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

LA SÉCURITÉ DU REVENU DES AÎNÉS ☐ TRAVAILLER ET ÉTUDIER À LA MAISON

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Femmes au Canada

Deux décennies de changements profonds

Au cours des décennies récentes, les rôles que jouent les femmes dans la société ont subi des bouleversements profonds. La situation sociale et économique des femmes s'est améliorée considérablement pendant les deux dernières décennies; cependant, il existe toujours un fossé entre les nombreux indicateurs sociaux et économiques qui s'appliquent aux hommes et aux femmes. Aucune autre publication ne retrace l'évolution des femmes aussi soigneusement que ***Les femmes au Canada***.

Ce tout dernier rapport de 180 pages traite des divers aspects de la vie des femmes, notamment :

- les caractéristiques de la population active
- le revenu
- la famille
- la santé
- le logement
- l'éducation
- la victimisation

De plus, ce rapport comporte des sections distinctes:

- sur les immigrantes
- les membres de minorités visibles
- les femmes autochtones
- les femmes ayant une incapacité

Les faits... et encore plus!

Les femmes au Canada vous fournit l'information la plus détaillée et la plus exacte qui soit sur les femmes d'aujourd'hui. Ouvrage de lecture facile, il contient plus de 200 tableaux et graphiques sur les points clés de l'évolution des femmes au cours des deux dernières décennies.

Connaître les rôles, les situations et les modes de vie des femmes canadiennes constitue un élément essentiel pour ce qui est de la planification et la mise en oeuvre des politiques sociales opportunes, l'élaboration des stratégies efficaces de marketing, et la compréhension des transformations qui ont marqué la société canadienne.

Les femmes au Canada (numéro au catalogue 89-5030XPF, numéro de l'édition 95001) est disponible au coût de 49 $ (TPS et TVP en sus) au Canada, 59 $ US aux États-Unis et 69 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Statistique Canada, Division des opérations et intégration, Direction de la circulation, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.

845MISC95038

table des matières

PRINTEMPS 1996 — Nº 40

APERÇU DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE SÉCURITÉ DU REVENU À L'INTENTION DES PERSONNES ÂGÉES 2

PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE SÉCURITÉ DU REVENU À L'INTENTION DES PERSONNES ÂGÉES : SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE 3
par Jillian Oderkirk

PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE SÉCURITÉ DU REVENU À L'INTENTION DES PERSONNES ÂGÉES : RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC) ET RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ) 9
par Jillian Oderkirk

LES CANADIENS ET LE TRAVAIL À DOMICILE 18
par Richard Nadwodny

LA FORMATION À DISTANCE : AU-DELÀ DES COURS PAR CORRESPONDANCE 23
par Rachel Bernier

DONNÉES SUR LA SANTÉ TIRÉES DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION DE 1994 26
par Wayne Millar et Marie P. Beaudet

CARNET DU PERSONNEL ENSEIGNANT 32

LE RECENSEMENT DE 1996 : SOYEZ DU NOMBRE ! 33

50 ANS D'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE, 1946-1995 38

INDICATEURS SOCIAUX 39

AU FIL DE L'ACTUALITÉ 40

Index cumulatif des articles – voir le numéro d'hiver 1995

SUR LA PAGE COUVERTURE
Débardeurs (1940), huile sur masonite, 50,8 cm sur 63,4 cm. Collection : Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa.

À propos de l'artiste
Miller Brittain voit le jour à Saint John (Nouveau-Brunswick) en 1912. Il fait son apprentissage à l'École des beaux-arts de Mlle Holt et au sein de la Ligue des étudiants en beaux-arts. Il interrompt sa création artistique en 1942 et s'enrôle dans l'ARC. En 1944, il obtient la Croix du service distingué dans l'Aviation. Il se remet à la peinture après la guerre et expose bon nombre de ses oeuvres partout en Amérique du Nord. Membre de la Société canadienne des arts graphiques, M. Brittain est décédé en 1968.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Rédactrice en chef
CYNTHIA SILVER

Rédacteurs
JILLIAN ODERKIRK
JEFFREY FRANK
TINA CHUI

Coordonnatrice de la production
CHERYL SARAZIN

Coordonnateur du marketing
ALEX SOLIS

Réviseure en chef de la version française
SYLVIE BLAIS

•

Direction artistique
DIVISION DE LA DIFFUSION, STATISTIQUE CANADA

Conception artistique
GRIFFE DESIGN INC.

Illustrations et photos
SUPERSTOCK

Comité de revue
E. BOYKO, D. DESJARDINS, L. MACREDIE, D. NORRIS, D.B. PETRIE, G.E. PRIEST, S. DE SILVA, M.C. WOLFSON

•

Remerciements
J. BÉLANGER, C. CAMPBELL, G. CATLIN, W. CLARK, M. LAFRENIÈRE, A. LEBEAU, L. McCORMICK, S. MICHALICKA, M.-P. ROBERT, D. SEWELL, A. SHAIN, B. SINGBEIL, S. WATHIER, P. WHITE

Tendances sociales canadiennes (nº 11-008F au catalogue; also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par le ministre responsable de Statistique Canada.

Copyright 1996 par le ministre de l'Industrie, tous droits réservés.
Courrier de première classe payé à Ottawa (Ontario), Canada. TARIF D'ABONNEMENT : 34 $ par année au Canada, 41 $ US aux États-Unis et 48 $ US à l'étranger. Prix au numéro : 10 $ au Canada, 13 $ US aux États-Unis et 15 $ US à l'étranger. Étudiants : 30 % de rabais. Envoyez les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à : Statistique Canada, Division du marketing, Ventes et Service, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Veuillez nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel) : **1-800-267-6677**. Toute correspondance peut être adressée à la Rédactrice en chef, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble Jean-Talon, 10e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. **Télécopieur : 1-613-951-0387. Internet (courrier électronique) : silvcyn@statcan.ca**. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés.
Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau régional de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index**, **Public Affairs Information Service, Inc.** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701

Programmes gouvernementaux de sécurité du revenu à l'intention des personnes âgées

APERÇU

La société canadienne a considérablement évolué depuis la Confédération, et cette évolution a influé sur la sécurité économique des personnes âgées. À la fin des années 1800, le Canada était surtout une société rurale, et la plupart des gens travaillaient dans le secteur de l'agriculture. À cette époque, les familles nombreuses étaient la norme, et la subsistance des quelques adultes qui survivaient jusqu'à un âge avancé devait souvent être assurée par leur famille. Cependant, avec l'industrialisation, la société canadienne s'est urbanisée et la taille des familles a diminué. Parallèlement, l'amélioration de l'hygiène et les progrès de la médecine ont grandement réduit les risques de mort prématurée, et l'espérance de vie s'est mise à progresser, surtout chez les femmes[1]. Les changements observés ont débouché sur l'augmentation du nombre d'aînés à très faible revenu et sans famille pour assurer leur subsistance. C'est principalement entre les années 50 et 70 que les gouvernements ont mis en oeuvre des programmes en vue d'offrir aux aînés une plus grande sécurité économique.

Aujourd'hui, le système de sécurité du revenu du Canada prévoit l'attribution de pensions et d'un soutien financier aux personnes âgées par l'entremise d'un éventail de programmes, dont les plus importants sont le régime de Sécurité de la vieillesse (SV) ainsi que le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). La mise en vigueur de ces programmes et la hausse des versements au titre des régimes de retraite et placements privés ont entraîné une amélioration du revenu des personnes âgées, et beaucoup de celles-ci peuvent maintenant se soustraire à la pauvreté associée à un faible revenu.

Les prestations de la SV sont accessibles à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus qui ont résidé au Canada pendant une période suffisante. Les aînés disposant de peu de revenus, hormis celui qu'ils tirent de leur pension de vieillesse, peuvent également avoir droit à des sommes supplémentaires sous la forme d'un supplément de revenu garanti (SRG) ou d'une allocation au conjoint (AC). Tous ces programmes sont financés par le gouvernement fédéral, grâce aux impôts des contribuables. Les personnes âgées qui disposent d'un revenu personnel élevé sont assujetties à un impôt de récupération applicable à leurs prestations de la SV. De plus, tous les aînés qui touchent une pension de vieillesse doivent payer des impôts sur leurs revenus de prestations. Les prestations versées en vertu du SRG et de l'AC ne sont toutefois pas imposables.

Les prestations de retraite du RPC et du RRQ sont accessibles aux personnes ayant participé au marché du travail, et donc cotisé à ces régimes, dès qu'elles atteignent 60 ans. Les survivants de cotisants décédés ont également droit à des prestations aux termes de ces régimes. Ceux-ci visent l'ensemble des salariés et des travailleurs autonomes au Canada, à l'exception des personnes dont la rémunération est très faible, et la cotisation aux régimes est obligatoire. Contrairement à la SV, le RPC et le RRQ sont entièrement financés par les cotisations des salariés, des employeurs et des travailleurs autonomes, ainsi que par les intérêts tirés des revenus de placement des fonds des régimes. Les prestations prévues dans ces deux régimes sont versées en sus des prestations de la SV et sont imposables.

Outre la SV, le RPC et le RRQ, il existe d'autres programmes administrés par les provinces, dont tirent également parti les personnes âgées. L'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, ainsi que les deux territoires, offrent un supplément de revenu aux aînés à faible revenu, en plus des prestations versées au titre du SRG et de l'AC. De plus, dans l'ensemble des provinces et territoires, l'aide sociale (bien-être) est accessible aux personnes âgées qui ne satisfont pas au critère de la résidence applicable dans le cadre de la SV, ou aux personnes touchant des prestations de la SV, mais qui sont aux prises avec des difficultés financières attribuables, par exemple, à des besoins spéciaux en raison de l'âge ou au nombre élevé de leurs personnes à charge.

Les personnes âgées jouissent également de plusieurs avantages fiscaux en raison de leur âge[2]. C'est le cas des aînés de 65 ans et plus qui touchent un crédit en raison de l'âge aux termes du système d'impôt fédéral sur le revenu. Par ailleurs, ceux qui disposent d'un revenu de sources admissibles, comme une pension de retraite d'employeur ou une rente tirée d'un REER, ont droit à un crédit de pension. Les provinces et territoires ont également implanté divers programmes qui réduisent l'impôt provincial sur le revenu des aînés et aident ces derniers à payer leurs frais de logement en diminuant l'impôt foncier ou le loyer.

Outre les prestations reçues en vertu des régimes gouvernementaux de pension, certaines personnes âgées touchent des prestations dans le cadre de régimes de pension d'employeur. Ces derniers prennent toutefois diverses formes et offrent une vaste gamme de prestations aux participants, à leur retraite[3]. Un grand nombre de personnes âgées misent également sur leurs revenus de placement et sur leur épargne personnelle. D'après les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs, en 1993, 30 % des personnes âgées de sexe féminin et 51 % de leurs homologues de sexe masculin ont déclaré avoir retiré un revenu d'un régime de retraite complémentaire tel qu'un fond enregistré de revenu de retraite (FERR).

En plus des programmes précités, les personnes âgées ont également accès à des réductions de prix et à diverses subventions, y compris une foule d'avantages de toutes sortes, depuis les rabais de détail jusqu'aux subventions à l'égard de certains biens et services, comme le transport et les médicaments prescrits.

Si l'accession à la propriété ne constitue pas une source directe de revenu, elle représente un aspect essentiel de la sécurité économique de beaucoup d'aînés. On ne tient pourtant pas compte de cet aspect de la richesse dans les statistiques du revenu ou au moment de déterminer l'admissibilité aux prestations des régimes gouvernementaux. D'après les données de l'Enquête sur l'équipement ménager de Statistique Canada, en 1994, 68 % des ménages ayant à leur tête une personne âgée possédaient leur propre habitation, et seulement 10 % d'entre eux avaient encore une hypothèque. Même chez les aînés disposant d'un revenu familial faible (moins de 10 000 $), 44 % étaient des propriétaires sans prêt hypothécaire. – *NDLR*

1. Voir Yolande Lavoie et Jillian Oderkirk, «Conséquences sociales des changements démographiques», *Tendances sociales canadiennes*, hiver 1993.

2. Voir le *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada*, janvier 1993, Développement des ressources humaines Canada, publication nº H75-16/1993F au catalogue.

3. Hubert Frenken, «Éventail de régimes de retraite», *L'emploi et le revenu en perspective*, été 1995, Statistique Canada, publication nº 75-001F au catalogue.

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

par Jillian Oderkirk

À l'entrée des provinces dans la Confédération, celles-ci ont reçu pleine compétence en matière d'éducation, de santé et de bien-être social. Le versement des pensions aux personnes âgées était donc du ressort provincial. Cependant, en 1927, par l'entremise de la *Loi des pensions de vieillesse*, le gouvernement fédéral s'offrait à payer la moitié du coût des pensions versées et administrées par les provinces. Ces pensions devaient être attribuées, en fonction du besoin financier, à des personnes de 70 ans et plus qui répondaient à certaines exigences en matière de citoyenneté et de résidence. En 1952, cependant, cette loi était remplacée par la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, aux termes de laquelle des pensions devaient être versées à toutes les personnes de 70 ans et plus, indépendamment de leurs besoins. Les personnes de 65 à 69 ans étaient également admissibles à une pension, mais seulement en fonction de leurs besoins[1].

En 1966, l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) a été abaissé, passant de 70 à 65 ans sur une période de cinq ans. Toujours en 1966, le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) entraient en vigueur, mais ils ne devaient pas verser de prestations de retraite intégrales avant 1976. On ajouta donc à la SV le Supplément de revenu garanti (SRG), qui devait s'étendre sur les 10 années prévues pour la mise en oeuvre du RPC et du RRQ; cette mesure temporaire fournissait des prestations supplémentaires, établies en fonction du revenu, aux personnes qui touchaient des prestations du RPC et du RRQ peu élevées, ou qui n'en touchaient aucune. Le SRG a été conservé et continue d'offrir des prestations aux aînés disposant de revenus minimes, hormis leur pension de la SV. En 1975, le Programme de l'allocation au conjoint (AC) venait compléter la SV. Les prestations versées en vertu du Programme de l'AC étaient destinées aux conjoints des pensionnés de la SV de 60 à 64 ans, en fonction de leur revenu. Ces couples sont ainsi assurés d'un revenu minimal équivalant à celui des couples pensionnés recevant des prestations au titre du SRG.

La quasi-totalité des aînés ont accès aux prestations de la SV Les citoyens canadiens ou les résidents autorisés de 65 ans et plus peuvent être admissibles à une pension intégrale ou partielle de la SV, selon leurs années de résidence au Canada et leur revenu personnel. Sur demande, la pension débute un mois après le 65e anniversaire du bénéficiaire.

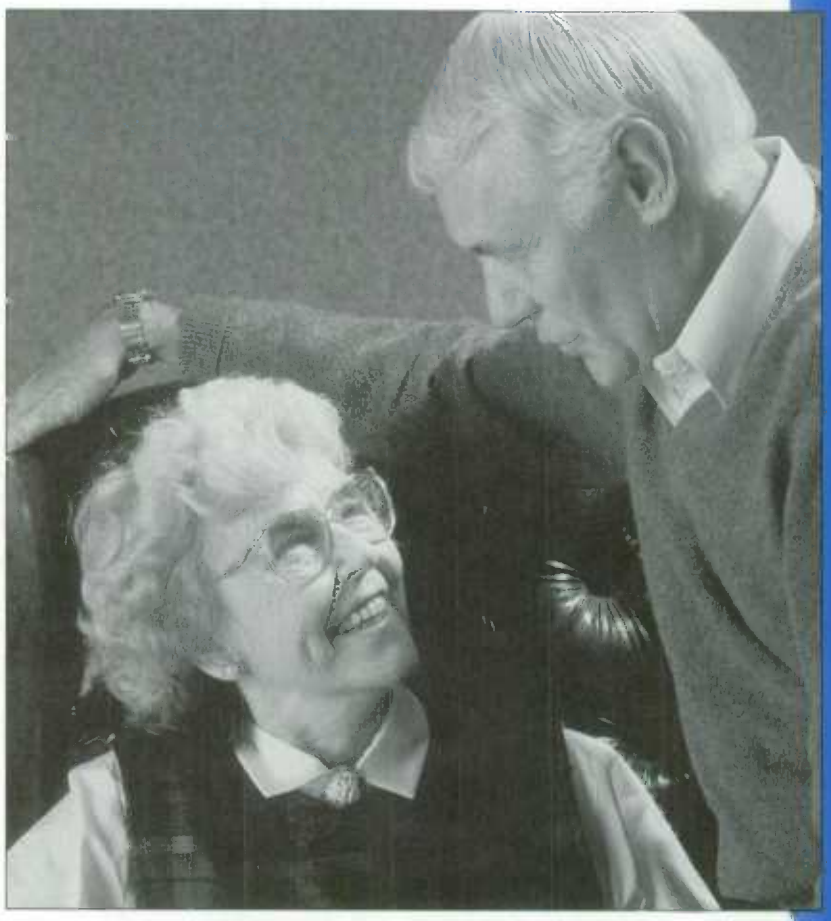

Il existe deux manières de satisfaire au critère de la résidence en vue de toucher une pension de la SV intégrale. Les requérants canadiens qui avaient 25 ans révolus le 1er juillet 1977 et qui avaient accumulé 10 ans de résidence au moment de la demande ont droit à la pension de la SV intégrale. Les personnes qui n'avaient pas encore 25 ans à cette date ou qui ne résidaient pas au Canada avant cette date sont admissibles à la pleine pension si elles ont résidé au Canada pendant 40 ans après l'âge de 18 ans. Les personnes non admissibles à une pension intégrale peuvent recevoir une pension partielle, à condition qu'elles aient accumulé au moins 10 ans de résidence au Canada après l'âge de 18 ans.

Par ailleurs, aux termes d'accords internationaux réciproques en matière de sécurité sociale, pour avoir droit à une pension de la Sécurité de la

1. Robert L. Brown, *Economic Security in an Aging Population*, Toronto: Butterworths Canada Ltd., 1991.

vieillesse, une personne qui réside au Canada peut ajouter à ses années de résidence celles qu'elle a passées dans un autre pays qui fait partie de l'un de ces accords. La pension de la SV peut également être versée pendant une période indéterminée à l'extérieur du Canada, si le pensionné a résidé 20 ans au pays après l'âge de 18 ans. La pension de la SV des personnes qui ne répondent pas à cette exigence peut être versée pendant six mois à l'extérieur du Canada et reprendre normalement quand les pensionnés reviennent au pays.

Depuis 1990, les prestations de la SV versées à des personnes âgées disposant d'un revenu personnel élevé sont réimposées. Les aînés qui ont un revenu se situant au-dessus d'un certain seuil (53 215 $ en 1994) sont tenues de rembourser leurs prestations de la SV à raison de 15 % de la tranche de revenu qui excède ce seuil. Les aînés qui disposent de revenus personnels très élevés (84 195 $ et plus en 1994) remboursent intégralement leur pension de la SV.

En 1994, la prestation mensuelle maximale versée aux bénéficiaires d'une pension de la SV s'établissait à 387 $[2]. Les prestations de la SV sont pleinement indexées sur le coût de la vie mesuré par l'Indice des prix à la consommation, mais il n'en demeure pas moins que le rapport de la valeur relative de la SV au salaire moyen par activité économique a régressé, les hausses de salaire dans les années 70 étant plus élevées que l'augmentation générale du coût de la vie. En 1964, les prestations de la SV représentaient 20 % du salaire moyen par activité économique. En 1983, cette proportion avait baissé à 15 %, niveau auquel elle a été maintenue depuis.

En 1994, comme c'est le cas pour les personnes âgées en général, plus de la moitié (58 %) des prestataires d'une pension de la SV étaient des femmes. Comme celles-ci tendent à vivre plus longtemps que les hommes, la proportion des femmes qui touchent une pension de la SV s'est accrue, passant de 53 %, dans le groupe des 65 à 69 ans, à 75 % chez les personnes de 90 ans et plus.

Supplément de revenu garanti Les pensionnés de la SV qui n'ont pas ou qui ont peu de revenus, hormis leur pension de la SV, peuvent recevoir des prestations intégrales ou partielles dans le cadre du Supplément de revenu garanti (SRG). Le montant du SRG auquel une personne a droit est fonction de l'état matrimonial et du revenu. Si le pensionné est marié, le revenu combiné du pensionné et de son conjoint est pris en compte. Cependant, on ne tient pas compte de la valeur de l'actif du pensionné pour déterminer l'admissibilité et le montant des prestations.

Les pensionnés seuls qui disposaient d'un revenu dépassant 11 064 $ en décembre 1994 n'étaient pas admissibles au SRG. Les couples mariés, dont les deux partenaires étaient pensionnés, avaient droit au SRG seulement dans le cas où leur revenu combiné n'excédait pas 14 448 $. Les couples mariés au sein desquels un seul partenaire était pensionné pendant que l'autre n'était pas admissible à une allocation de conjoint recevaient des prestations du SRG jusqu'à ce que leur revenu familial atteigne un maximum de 26 784 $.

En 1994, la prestation mensuelle maximale de la SV, combinée à une prestation du SRG, variait entre 847 $ pour un pensionné seul et 1 374 $ pour un couple marié dont les deux partenaires recevaient une pension de vieillesse et un supplément de revenu garanti (687 $ chacun)[2]. Cependant, si le bénéficiaire d'une pension versée au titre du SRG quitte le Canada, il continue de recevoir le supplément pendant une période de six mois, après quoi ce dernier est interrompu jusqu'à ce que le pensionné revienne au Canada. Les prestations du SRG ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu.

En 1994, la plupart des prestataires du SRG étaient des femmes (65 %). Avec le vieillissement de la population, la proportion des prestataires de sexe féminin s'est accrue, passant de 57 % pour les personnes de 65 à 69 ans, à 63 % pour celles de 70 à 74 ans, et à 78 % pour les aînés de 90 ans et plus. Cette situation est en partie attribuable à la longévité supérieure des femmes et au fait qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à toucher peu de revenus autres que leurs prestations de la SV (particulièrement s'il s'agit de femmes d'un âge très avancé).

L'allocation au conjoint aide également un petit nombre de personnes âgées à faible revenu Le conjoint du pensionné qui reçoit un SRG peut être admissible à une allocation au conjoint (AC), s'il a entre 60 et 64 ans et qu'il a résidé 10 ans au Canada. L'admissibilité est déterminée sur la base d'une évaluation de l'état des revenus, semblable à celle qui se fait dans le cadre du SRG. De plus, comme pour le SRG, l'AC est payable pendant six mois suivant le départ du Canada de l'un ou l'autre des conjoints, et ne peut reprendre que lorsque les deux membres du couple reviennent au pays.

En 1979, l'allocation au conjoint prolongée (ACP) est entrée en vigueur. Cette mesure permet au conjoint d'un pensionné de la SV qui est décédé de rester admissible à l'AC, jusqu'à ce qu'il atteigne 65 ans ou qu'il se remarie. En 1985, la modification de cette mesure prévoyait le versement d'une allocation au conjoint aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans qui satisfont au

2. Moyenne du maximum de la prestation mensuelle, en fonction de l'année civile.

critère de la résidence, selon lequel le bénéficiaire doit avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans. C'est ainsi qu'a été créée l'«allocation au conjoint – veufs et veuves» (AACV). Le Programme de l'AC exclut toutefois les personnes à faible revenu n'ayant jamais été mariées, celles qui sont séparées ou divorcées ainsi que les couples à faible revenu au sein desquels les deux conjoints ont entre 60 et 64 ans.

Pour les couples, la prestation versée au titre du Programme de l'AC est fonction de leur revenu combiné, alors que pour les bénéficiaires de l'allocation au conjoint prolongée et de l'allocation au conjoint – veufs et veuves, la prestation est uniquement fondée sur le revenu du conjoint survivant. Les couples mariés dont le revenu combiné dépassait 20 688 $ en 1994 n'étaient pas admissibles à l'AC, tandis que les personnes qui étaient veuves n'y avaient pas droit dans le cas où leur revenu personnel excédait 15 168 $. Comme pour le SRG, on ne tient pas compte de l'actif pour déterminer l'admissibilité.

Pour les couples mariés, le maximum de la prestation mensuelle intégrale versée au titre du Programme de l'AC équivaut à la pleine pension de base de la SV, plus la prestation maximale du SRG au taux des personnes mariées. En 1994, le versement maximal au titre de l'AC pour un couple marié était de 687 $[2]. Au cours de la même année, les veufs et les veuves avaient droit à une prestation maximale de 758 $.

En 1994, presque tous les prestataires de l'AC étaient des femmes (91 %). Les personnes qui touchaient une allocation au conjoint prolongée et une allocation au conjoint – veufs et veuves (93 %) étaient, toutes proportions gardées, légèrement plus susceptibles d'être des femmes que les prestataires mariés (90 %).

Les prestations de la SV ont aidé de nombreux aînés à faible revenu, en particulier les femmes Un grand nombre d'aînés ont certes un revenu faible, surtout ceux qui ne disposent pratiquement que de la SV pour vivre, mais la mise en oeuvre des programmes gouvernementaux de sécurité du revenu a entraîné une amélioration de leur revenu. Avant l'entrée en vigueur du programme de la SV en 1952, les personnes âgées, au Canada, avaient dû affronter une situation économique relativement difficile. Par exemple, en 1951, le revenu médian des personnes seules de 65 ans et plus, dont la majorité étaient des femmes, équivalait à 36 % du revenu médian de l'ensemble des Canadiens[3]. Le revenu médian des familles dont le chef était une personne âgée correspondait pour sa part à 51 % du revenu médian de l'ensemble des familles. En 1983, ces statistiques s'établissaient respectivement à 74 % et à 60 %, et en 1993, à 81 % et à 68 %.

Les personnes âgées vivant seules et disposant de revenus minimes, hormis la SV, ont, encore de nos jours, des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu publiés par Statistique Canada; elles sont donc considérées comme des personnes à faible revenu[4]. En 1993, environ 80 % des personnes dans cette situation étaient des femmes. La SV et le

3. Le revenu médian est la valeur centrale séparant la population suivant la taille du revenu : ceux qui ont un revenu supérieur et ceux qui ont un revenu inférieur à la médiane.

4. Ces seuils de faible revenu ont été déterminés aux termes d'une analyse des dépenses familiales engagées en 1992. Les familles qui, en moyenne, consacraient environ 20 % de plus que la famille moyenne à l'alimentation, au logement et à l'habillement étaient identifiées aux familles à faible revenu. En 1993, le seuil de faible revenu pour une personne vivant seule dans une des villes les plus populeuses du pays s'établissait à 16 482 $.

Les femmes âgées touchent la plus grande part du revenu tiré des prestations de la SV et du SRG TSC

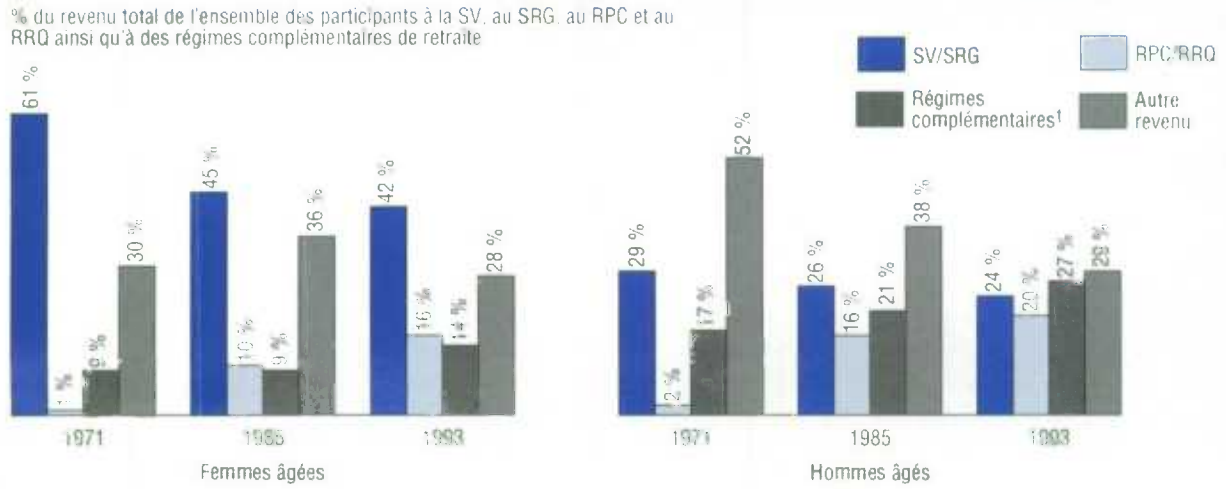

1. Comprend les pensions de retraite d'employeur et les rentes.
Source : Statistique Canada, publication nº 13-588 au catalogue, nº 2 et Enquête sur les finances des consommateurs.

SRG, cependant, contribuent à rapprocher le revenu des personnes âgées des seuils de faible revenu. D'après l'Enquête sur les finances des consommateurs, en 1993, 59 % des familles à faible revenu et des personnes seules qui touchaient des prestations de la SV disposaient d'un revenu correspondant au moins à 80 % de la valeur des seuils de faible revenu.

Au cours de la dernière décennie, alors qu'un nombre accru d'aînés accédaient au RPC et au RRQ et que les prestations augmentaient également, la proportion des familles dirigées par une personne âgée et dont le revenu était inférieur aux seuils de faible revenu baissait en conséquence. En 1993, 9 % des familles ayant à leur tête une personne âgée disposaient d'un revenu faible, ce qui représente une diminution par rapport aux 19 % enregistrés en 1980. Parmi les personnes vivant seules, la proportion des personnes à faible revenu a régressé mais reste encore élevée. En 1993, la proportion des femmes âgées seules touchant un revenu inférieur aux seuils de faible revenu a régressé pour s'établir à 56 %, contre 72 % en 1980. La proportion des hommes âgés dans la même situation est tombée, au cours de la même période, de 61 % à 38 %.

Or, la SV, y compris le SRG, est une source de revenu plus importante pour les femmes âgées que pour leurs homologues masculins. En effet, les hommes sont en général proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir participé au marché du travail et à avoir touché des revenus de carrière élevés. Les hommes sont aussi proportionnellement moins nombreux que les femmes à avoir travaillé à temps partiel ou de manière discontinue. C'est pourquoi les hommes reçoivent normalement des prestations de retraite du RPC et du RRQ plus élevées que celles des femmes et sont proportionnellement plus nombreux que ces dernières à toucher une pension d'employeur.

En 1993, 42 % du revenu des femmes âgées provenait de la SV et du SRG. Ce pourcentage représentait une diminution par rapport aux taux de 45 % et de 61 % enregistrés en 1985 et en 1971, respectivement[5]. Néanmoins, cette proportion est beaucoup plus élevée que celle des hommes. En 1993, seulement 24 % du revenu des hommes âgés provenait de la SV et du SRG, ce qui constitue une réduction par rapport aux taux de 26 % et de 29 % observés en 1985 et en 1971, respectivement.

Prestations moyennes et distribution de l'ensemble des prestations versées au titre de la SV, du SRG et de l'AC, en 1993[1] TSC

Revenu familial	Prestations annuelles moyennes: Personnes âgées seules	Personnes âgées vivant au sein de leur famille	Distribution de l'ensemble des prestations
		$	%
15 000 $ et moins	8 245	8 365	33
15 001 $ à 20 000 $	5 087	12 819	14
20 001 $ à 30 000 $	4 615	9 955	21
30 001 $ à 40 000 $	4 589	8 515	10
40 001 $ à 50 000 $	4 582	8 275	7
50 001 $ à 60 000 $	4 224	8 021	5
60 001 $ et plus	2 115	7 049	9
Total	6 860	9 117	100

1 Les montants sont nets de l'impôt de récupération applicable à la SV.
Source : Statistique Canada, Division des études sociales et économiques, Base de données – modèle de simulation de politiques sociales.

De nombreux aînés à revenu familial élevé continuent de toucher une pension Les prestataires de la SV à revenu personnel élevé doivent maintenant rembourser une partie de leurs prestations de la SV. Si leur revenu familial est important, mais que leur revenu personnel l'est moins, ils peuvent se soustraire à l'impôt de récupération. Compte tenu du remboursement des prestations de la SV aux termes de la disposition de récupération, pratiquement 100 % des personnes âgées dont le revenu variait entre 15 001 $ et 60 000 $ ont reçu des prestations de la SV en 1993[6]. Chez les personnes âgées vivant au sein de leur famille (comme les couples âgés), 93 % des personnes disposant d'un revenu familial supérieur à 60 000 $ ont reçu des prestations de la SV. Par contre, seulement 55 % des personnes âgées seules disposant d'un revenu aussi élevé ont touché de telles prestations.

La moyenne des prestations de la SV, du SRG et de l'AC, par famille admissible, est également restée élevée, indépendamment du revenu familial. De plus, à tous les niveaux de revenu familial, la prestation moyenne reçue par les personnes âgées vivant seules était deux fois moins élevée que celle des personnes âgées vivant au sein de leur famille (surtout des couples âgés). En effet, la prestation moyenne versée aux personnes âgées seules dépassait 4 000 $ pour un revenu maximal de 60 000 $. Chez les familles comprenant des personnes âgées (généralement des couples âgés), la prestation correspondante excédait 8 000 $ dans toutes les catégories de revenu ne dépassant pas 60 000 $. Parmi les personnes âgées vivant au sein d'une famille dont le revenu dépassait 60 000 $, la prestation moyenne de la SV se situait autour de 7 000 $. Par contre, les aînés seuls disposant d'un revenu aussi élevé recevaient en moyenne à peine 2 100 $.

Globalement, la plupart des personnes âgées ont un faible revenu; ce sont donc elles qui ont

reçu la presque totalité des prestations de la SV, du SRG et de l'AC, en 1993. Au cours de cette même année, 68 % de l'ensemble des prestations de la SV ont été versées aux aînés dont le revenu familial ne dépassait pas 30 000 $. Environ 22 % des prestations sont allées à des familles dont le revenu se situait entre 30 001 $ et 60 000 $, et 9 % visaient des personnes âgées dont le revenu excédait 60 000 $.

Hausse du coût de la SV Selon des données publiées par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le coût des prestations de la SV a progressé de manière continue depuis les années 70. Entre 1971 et 1994, les versements afférents ont plus que doublé, passant de 6,8 à 15,4 milliards de dollars (en dollars de 1994). Le coût des prestations versées au titre du SRG s'est aussi accru au cours de cette même période, passant de 1,9 à 4,5 milliards de dollars (en dollars de 1994). Le coût du Programme de l'AC a également progressé, passant de 261 millions de dollars en 1976 à plus de 600 millions de dollars en 1986 (en dollars de 1994). Depuis, les dépenses de programme ont diminué chaque année, pour se situer à 431 millions de dollars en 1994.

Pratiquement toute la hausse des prestations versées au titre de la SV depuis le début des années 70 s'explique par l'accroissement de la population des personnes âgées. D'après DRHC, de 1971 à 1994, le nombre de bénéficiaires d'une pension de la SV est passé de 1,7 million à 3,4 millions en même temps qu'augmentait, au sein de la population, le nombre absolu de personnes âgées, lequel est passé de 1,8 million à 3,5 millions. Sur la même période, le montant des prestations de la SV par bénéficiaire (en dollars de 1994) demeurait stable. Après une progression initiale au début des années 70, les prestations mensuelles moyennes de la SV sont restées stables entre 370 $ et 380 $ (en dollars de 1994).

L'accroissement du coût du SRG est largement attribuable à une hausse combinée des prestations moyennes et de l'âge de la population. Depuis les années 70, la prestation maximale du SRG a augmenté plus vite que le coût de la vie. Par exemple, la prestation mensuelle maximale à l'égard d'un pensionné seul s'établissait à 460 $ en 1994, contre 337 $ en 1980, et 203 $ en 1971 (en dollars de 1994). La prestation moyenne versée au titre du SRG a également augmenté, mais pas aussi rapidement, la proportion des aînés admissibles aux prestations maximales du SRG ayant baissé au cours de cette période. La prestation mensuelle moyenne du SRG s'est accrue, passant de 200 $ environ, au cours des années 70, à plus de 280 $ au milieu des années 80 (en dollars de 1994). La prestation moyenne a ensuite baissé à quelque 270 $ au début des années 90, avant de remonter à nouveau pour s'établir à 285 $ en 1994.

Le nombre de prestataires du SRG a progressé annuellement, passant de 932 000 en 1971 à 1,3 million au milieu des années 80. Depuis, le nombre de prestataires est demeuré constant d'une année à l'autre. Comme le nombre de prestataires de la SV s'est accru beaucoup plus rapidement au cours de la même période, la proportion des prestataires de la SV touchant également des prestations en vertu du SRG a décliné pour s'établir à moins de 40 % au début des années 90, alors qu'elle était de plus de 55 % au début des années 70. En outre, la proportion des bénéficiaires du SRG touchant des prestations intégrales s'est effondrée, passant d'environ 50 % à 15 %. Le changement observé est largement attribuable à la hausse du revenu des aînés en raison de l'évolution du RPC et du RRQ.

5. Statistique Canada, publication nº 13-588 au catalogue, nº 2.

6. Les estimations relatives à la présente section ont été obtenues au moyen de la Base de données – modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada.

Les versements globaux au titre de la SV, du SRG et de l'AC dépassaient 20 milliards de dollars en 1994 TSC

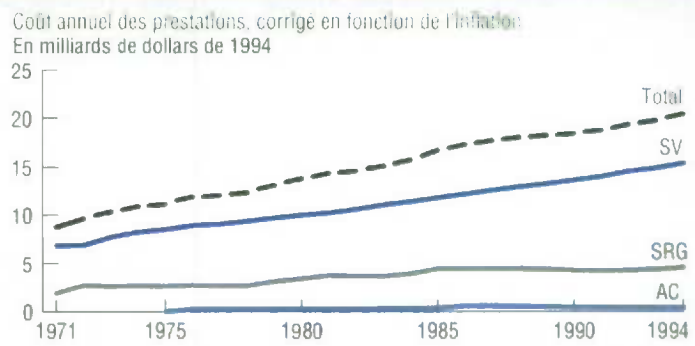

Source : Développement des ressources humaines Canada, statistiques liées aux programmes de sécurité du revenu, mars 1995.

La quasi-totalité des personnes âgées reçoivent des prestations de la SV TSC

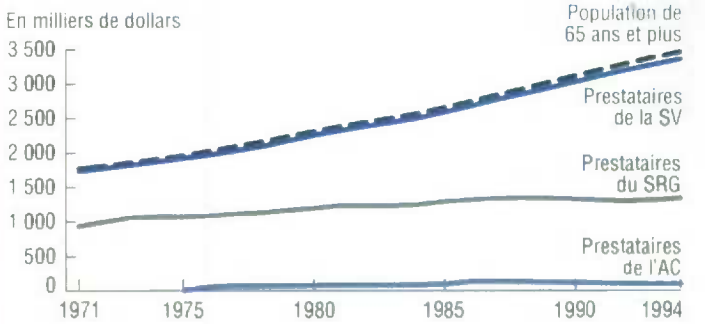

Source : Développement des ressources humaines Canada, statistiques liées aux programmes de sécurité du revenu, mars 1995.

Aujourd'hui, une proportion beaucoup plus importante d'aînés reçoivent des prestations du RPC et du RRQ, et le montant de celles-ci est plus élevé, de sorte qu'un nombre croissant de personnes âgées n'a pas droit aux prestations du SRG.

Très peu de personnes âgées reçoivent des prestations de l'AC. De 1976 jusqu'au début des années 80, le nombre de bénéficiaires, qui s'établissait au départ à 59 000, a progressé jusqu'à plus de 80 000. Au milieu des années 80, lorsque l'AC a été étendue à tous les veufs et veuves de 60 à 64 ans, il a grimpé à 140 000. Depuis, il a graduellement décru, pour atteindre 109 000 en 1994. Pareillement, la prestation moyenne versée mensuellement au titre de l'AC a varié de 320 $ à 340 $ entre la fin des années 70 et le milieu des années 80 (en dollars de 1994). Elle a augmenté jusqu'à 365 $ en 1986 et a baissé par la suite chaque année, pour atteindre 330 $ en 1994. Comme pour le SRG, la baisse du nombre de bénéficiaires et du montant moyen de la prestation d'AC est attribuable en grande partie à la proportion croissante de personnes admissibles seulement à une prestation partielle ou n'ayant droit à aucune prestation. Entre 1979 et 1994, la proportion des prestataires de l'AC ne touchant qu'une prestation partielle a augmenté de 88 % à 92 %.

Le financement du régime de la SV est lié à l'évolution démographique Les pensions versées au titre de la SV, du SRG et de l'AC sont toutes financées au moyen des revenus de l'impôt général et, contrairement aux pensions d'employeur, elles sont administrées selon les règles du financement par répartition. De nos jours, les contribuables qui soutiennent ces programmes s'en remettent au fait que la loi prévoit que leurs descendants feront de même, leur permettant ainsi de bénéficier d'une pension semblable pendant leurs années de retraite. Chaque année, le niveau d'impôt requis pour financer les prestations versées aux termes des programmes précités est fonction du ratio des bénéficiaires aux contribuables. Le coût de ces programmes s'accroît donc avec le vieillissement de la population.

D'après les projections démographiques de Statistique Canada, la proportion des Canadiens de 65 ans et plus devrait augmenter; de 12 % en 1993, on prévoit qu'elle passera à un taux se situant entre 22 % et 25 % en 2041, selon le scénario de croissance démographique. Sur la même période, la proportion de la population en âge de travailler (les personnes de 18 à 64 ans) devrait diminuer, passant de 64 % en 1993 à quelque 58 % en 2041. Par conséquent, le coût global des prestations de la SV devrait augmenter, tandis que la proportion des contribuables appelés à financer les programmes par leurs impôts devrait, au contraire, baisser. À brève échéance, les prévisions de DRHC indiquent que les dépenses globales imputées à la SV, au SRG et à l'AC pourraient atteindre 22,6 milliards de dollars en 1997, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à 1994.

Comme le financement provient du revenu de l'impôt général, nous courons le risque que les contribuables finissent par refuser de soutenir ces programmes dans leur forme actuelle, surtout s'il faut, à cette fin, augmenter les impôts. Le gouvernement fédéral pourrait donc subir des pressions visant à faire hausser l'âge de la retraite et orienter davantage les ressources vers les plus démunis.

• Pour obtenir un complément d'information sur le Régime de sécurité de la vieillesse, voir l'*Inventaire des programmes de sécurité du revenu au Canada*, janvier 1993, Développement des ressources humaines Canada, publication nº H75-16/1993F au catalogue.

Jillian Oderkirk est rédactrice à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

TSC

Les personnes âgées représenteraient plus de 20 % de la population du Canada en l'an 2031

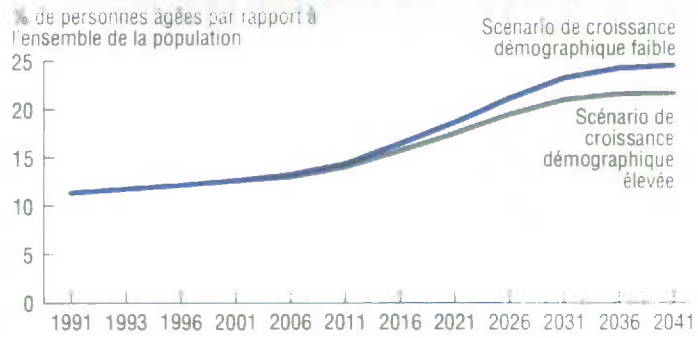

Source : Statistique Canada, publication nº 91-520 au catalogue.

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC) ET RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

par Jillian Oderkirk

Le RPC et le RRQ ont été établis en 1966 pour offrir une certaine protection contre la perte de revenu attribuable à la retraite, à l'invalidité et au décès des travailleurs rémunérés et de leurs personnes à charge. Comme les travailleurs n'ont pas tous accès à un régime de pension d'employeur et que les prestations des régimes d'employeur diffèrent énormément, la mise en oeuvre du RPC et du RRQ permettait aux travailleurs de jouir d'une protection de base. Les prestations de retraite de ces régimes représentaient un second niveau de sécurité du revenu pour les personnes âgées, car elles s'ajoutaient à leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Le Régime de pensions du Canada couvre toutes les régions du pays à l'exception du Québec, qui s'est prévalu de ses prérogatives constitutionnelles pour établir un régime de rentes comparable. Or, les deux régimes sont semblables aux plans des critères d'admissibilité et des prestations, et ils sont financés par les cotisations des employés, des employeurs, des travailleurs autonomes ainsi que par les intérêts de placement des fonds du régime.

Le RPC et le RRQ prévoient des pensions mensuelles de retraite, d'invalidité et de conjoint survivant, des prestations d'enfants de cotisants invalides, des prestations d'orphelins et des prestations forfaitaires de décès. La plupart des prestations prévues au RPC et au RRQ sont toutefois versées dans le cadre de programmes destinés à des personnes âgées. En 1994, les programmes du RPC et du RRQ offrant des prestations aux personnes âgées (prestations de retraite, de conjoint survivant et de décès) représentaient 80 % des dépenses totales engagées au titre du RPC et 92 % de l'ensemble des dépenses relatives au RRQ. Au cours de la même année, 87 % de tous les bénéficiaires du RPC avaient 60 ans et plus.

Les Canadiens et leurs personnes à charge qui sont admissibles aux prestations du RPC et du RRQ doivent avoir contribué à ces régimes pendant une période déterminée, laquelle varie en fonction du genre de prestations demandées. Le montant des prestations de retraite, de conjoint

survivant, d'invalidité et de décès qu'un bénéficiaire a le droit de recevoir est établi d'après la moyenne rajustée des salaires de carrière ouvrant droit à pension du cotisant. L'admissibilité aux prestations du RPC et du RRQ n'est pas fonction du revenu ni de l'actif.

Les prestations du RPC et du RRQ ne sont offertes ni aux chômeurs chroniques, ni aux personnes n'ayant jamais travaillé, ni à celles qui disposent de gains très faibles; il faut avoir gagné environ 10 % du salaire moyen par activité économique (3 400 $ en 1994) pour avoir droit à pension. Par conséquent, les femmes travaillant bénévolement à la maison constituent le plus important groupe de Canadiens exclus de ces régimes.

Par ailleurs, les femmes n'ayant pas participé à la vie active peuvent être admissibles à une pension de survivant au décès de leur conjoint. Les femmes divorcées courent toutefois plus de risques que d'autres de perdre leurs prestations de RPC et de RRQ. C'est pourquoi les dispositions de ces régimes permettent le partage des droits à pension entre les conjoints après divorce, si la relation a duré au moins une année. Le RPC prévoit également le partage des droits à pension après séparation du couple marié ou rupture d'une union libre. Dans ce cas, chaque conjoint est admissible à des prestations égales, calculées en fonction de la durée de l'union. Ce partage est néanmoins interdit s'il nuit aux deux conjoints ou si des lois provinciales permettent aux intéressés d'y renoncer aux termes d'une convention entre conjoints. À l'heure actuelle, seules la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté une telle loi.

Toutes les prestations prévues au RPC et au RRQ sont payables indépendamment de l'endroit où réside le bénéficiaire, au Canada ou à l'étranger. De plus, le Canada a signé des accords internationaux réciproques en matière de sécurité sociale avec de nombreux autres pays. Ces accords réduisent les restrictions pouvant empêcher des Canadiens de recevoir des pensions d'autres pays; ils limitent également les restrictions relatives au versement des pensions à l'étranger et assurent le maintien de la protection des personnes qui travaillent temporairement dans un autre pays. Ces accords préviennent en outre les situations qui obligeraient les participants à contribuer aux régimes de pension de deux pays différents pour le même travail, et ils facilitent l'admissibilité aux prestations en permettant le cumul des droits à pension acquis aux termes des régimes de plus d'un pays.

Les bénéficiaires peuvent maintenant recevoir des prestations dès 60 ans En 1994, les pensions de retraite représentaient la plupart des dépenses engagées au titre du RPC (65 %) et du RRQ (68 %). La pension de retraite est payable à une personne de 60 ans et plus qui a cotisé une fois au RPC ou qui a versé des cotisations au RRQ pendant une année donnée. Les personnes de 60 à 64 ans qui demandent à toucher cette pension doivent avoir cessé d'accomplir un travail rémunéré, bien qu'elles puissent ultérieurement reprendre un tel type de travail et continuer à recevoir des prestations. Les requérants au titre du RPC et du RRQ, âgés de 65 ans et plus, sont admissibles à des prestations de retraite même s'ils continuent à travailler.

Avant 1987, pour le RPC, et 1984, pour le RRQ, les versements de pension de retraite commençaient à 65 ans. Depuis, ces versements peuvent commencer dès 60 ans, bien qu'on ne puisse recevoir de prestations intégrales avant 65 ans. Pour ceux qui font une demande avant cet âge, les prestations sont réduites à raison de 0,5 % pour chaque mois compris entre l'âge actuel et le 65e anniversaire de naissance. On peut également attendre à 70 ans pour faire une demande. Pour les personnes désirant reporter leur retraite, le régime prévoit des prestations améliorées de 0,5 % pour chaque mois compris entre le 65e anniversaire de naissance et l'âge actuel. Ainsi, les prestations peuvent être réduites ou augmentées d'au plus 30 %, selon l'âge de la personne au début du versement des prestations. Une fois que le montant des prestations a été calculé, celui-ci est indexé annuellement en fonction de l'augmentation du coût de la vie établi d'après l'Indice des prix à la consommation.

Les prestations de retraite du RPC et du RRQ équivalent au quart des salaires moyens de carrière Au moment de calculer le montant des prestations de RPC et de RRQ, on tient compte des gains annuels réalisés depuis l'âge de 18 ans[1] jusqu'à la date de la demande. Toutefois, les gains annuels ouvrant droit à pension ne peuvent excéder un montant maximal prédéterminé qui équivaut, grosso modo, au salaire moyen par activité économique (34 400 $ en 1994). Les personnes âgées dont les gains annuels ont toujours égalé ou dépassé ce montant reçoivent la pension de retraite maximale.

Le montant annuel de la pension de retraite à laquelle on est admissible équivaut à 25 % de la moyenne corrigée des salaires de carrière ouvrant droit à pension. Même si le calcul des prestations de retraite est complexe, il s'agit essentiellement de rajuster les salaires de carrière annuels en fonction de l'inflation des traitements et des salaires dans le temps. La prestation annuelle est évaluée à 25 % de la moyenne de ces gains[2].

Il existe des dispositions permettant de ne pas tenir compte des périodes de rémunération faible ou nulle dans le calcul des prestations du RPC et

1. Les gains réalisés entre 1966 et la date de la demande ouvrent droit à pension aux personnes qui avaient plus de 18 ans en 1966.

2. Pour une discussion plus approfondie du calcul pertinent, voir le *Guide Mercer sur les régimes de retraite et les avantages sociaux*, CCH Canadienne Limitée, 1991.

du RRQ. Par exemple, la «disposition d'exclusion générale» élimine de la période cotisable globale jusqu'à 15 % des mois de rémunération faible ou nulle. Cette disposition d'exclusion ne peut toutefois réduire la période cotisable à moins de 10 années. Lorsqu'une personne reporte sa demande de prestations de retraite au-delà de son 65e anniversaire, les mois de gains ouvrant droit à pension jusqu'à l'âge de 69 ans peuvent être substitués aux mois de rémunération faible ou nulle avant l'âge de 65 ans.

Outre cette disposition d'exclusion générale, il existe aussi une «disposition d'exclusion spéciale pour l'éducation des enfants», laquelle a été introduite dans le RRQ en 1977 et dans le RPC en 1983 (avec effet rétroactif à 1978). Cette dernière permet à l'un ou l'autre parent qui a accumulé des années de rémunération faible ou nulle, parce qu'il s'occupait de l'éducation de ses enfants de moins de 7 ans, d'exclure ces années du calcul de ses gains cumulatifs[3].

Accroissement rapide du nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite du RPC et du RRQ De 1971 à 1986, le nombre de bénéficiaires de prestations de retraite du RPC et du RRQ s'est accru, passant de 241 000 à 1,6 million. En 1987, l'année où les prestations de retraite du RPC sont devenues disponibles à 60 ans, le nombre de bénéficiaires du RPC et du RRQ a grimpé à 1,9 million avant de poursuivre sa lancée, atteignant 2,9 millions en 1994.

Cette croissance rapide est en grande partie attribuable à la conception du RPC et du RRQ. Dans les premières années, nombreux ont été ceux qui ont pris leur retraite avant l'entrée en vigueur, en 1966, du RPC et du RRQ, et qui n'avaient donc pas cotisé à ces régimes, ce qui les rendait inadmissibles aux prestations. Cependant, avec le temps, la proportion des personnes âgées ayant droit aux prestations s'est accrue. De plus, le nombre de femmes actives sur le marché du travail étant en hausse, une proportion beaucoup plus élevée d'entre elles sont aujourd'hui admissibles à des prestations de retraite. Par conséquent, la proportion de la population en âge de prendre une retraite[4] et admissible à des prestations de retraite du RPC et du RRQ a augmenté, pour s'établir à 61 % en 1994, alors qu'elle se situait à 44 % en 1980 et à moins de 20 % au début des années 70. En outre, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus qui vivait à l'extérieur du Québec et touchait des prestations de retraite du RPC est passée à 70 % en 1994, ce qui représente une hausse par rapport aux taux de 45 % et de 14 % enregistrés en 1980 et en 1971, respectivement.

Hausse de la proportion des femmes âgées admissibles à des prestations de retraite du RPC et du RRQ La proportion des femmes de 25 à 54 ans occupées à un emploi rémunéré a rapidement progressé depuis le milieu des années 70, pour atteindre 70 % en 1994, par rapport à

3. On exclut également du calcul des gains cumulatifs, aux fins de l'établissement des prestations de retraite du RPC et du RRQ, les périodes au cours desquelles les cotisants ont reçu des pensions d'invalidité aux termes de ces régimes.

4. En 1987, pour le RPC, et en 1984, pour le RRQ, l'âge minimal de la retraite anticipée passait de 65 à 60 ans.

Hausse rapide du nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite du RPC[1]

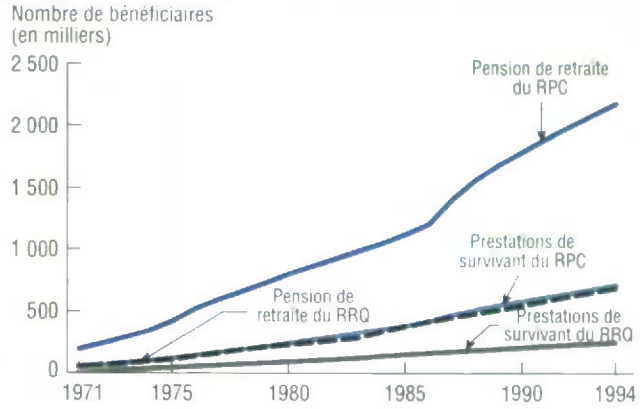

1. En 1987, pour le RPC, et en 1984, pour le RRQ, l'âge minimal de la retraite anticipée passait de 65 à 60 ans.
Source : Développement des ressources humaines Canada, statistiques liées aux Programmes de la sécurité du revenu, mars 1995.

Hausse du pourcentage des aînés qui touchent des prestations de retraite du RPC[1]

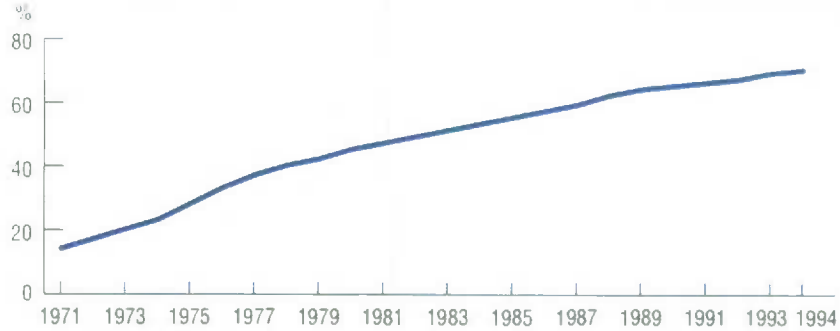

1. Les bénéficiaires d'une pension de retraite du RPC, âgés de 65 ans et plus, en pourcentage de la population des aînés résidant à l'extérieur du Québec. Certaines personnes âgées de l'extérieur du Québec reçoivent des prestations du RRQ.
Source : Développement des ressources humaines Canada, statistiques liées aux Programmes de la sécurité du revenu, mars 1995.

moins de 50 % en 1976. En outre, depuis la fin des années 80, près des deux tiers des femmes de 45 à 54 ans ont un emploi rémunéré.

Grâce à la participation croissante des femmes à la vie active, la proportion de celles qui ont cotisé au RPC et au RRQ et sont, par conséquent, admissibles à des prestations de retraite en vertu de ces régimes s'est accrue. La proportion des femmes bénéficiaires de prestations de retraite s'établissait à 45 % en 1994, contre 33 % en 1981. De plus, en 1994, 48 % des plus jeunes bénéficiaires (60 à 64 ans) de prestations de retraite étaient des femmes. Parmi les bénéficiaires les plus âgés (75 ans et plus), 44 % étaient des femmes.

Hausse de la prestation de retraite mensuelle moyenne[1]

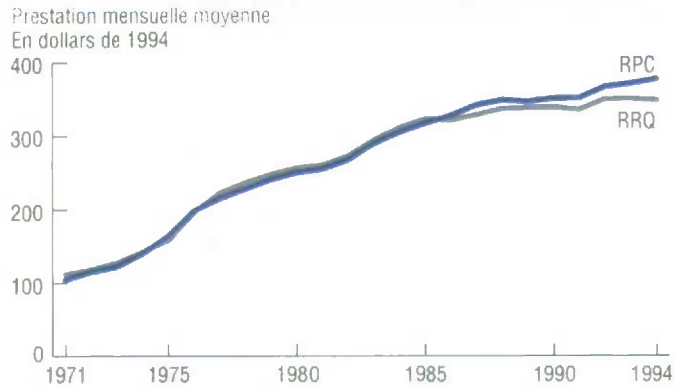

1. Le montant des prestations a été corrigé en fonction de l'inflation.
Source : Développement des ressources humaines Canada, statistiques liées aux Programmes de la sécurité du revenu, mars 1995.

En 1994, le coût des prestations de retraite du RPC atteignait 9,8 milliards de dollars

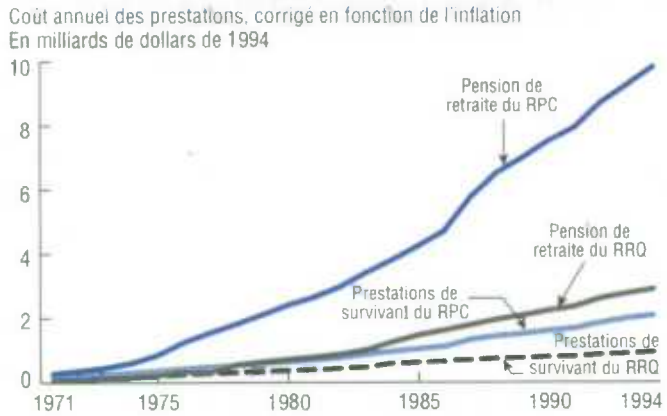

Source : Développement des ressources humaines Canada, statistiques liées aux Programmes de la sécurité du revenu, mars 1995.

Hausse rapide du coût moyen et total des prestations de retraite À mesure qu'évoluaient le RPC et le RRQ, augmentait également le montant moyen des prestations. De 1971 à 1981, la prestation de retraite mensuelle moyenne du RPC a plus que doublé, passant de 104 $ à 254 $ (en dollars de 1994). Depuis, la hausse du montant moyen des prestations a été plus que modeste. De 1981 à 1994, la prestation mensuelle moyenne s'est accrue de 48 % pour s'établir à 376 $. De la même manière, la prestation de retraite mensuelle moyenne du RRQ a grimpé à 348 $ en 1994, alors qu'elle s'établissait à 260 $ en 1981 et à 113 $ en 1971 (en dollars de 1994).

Au début des années 80, la prestation de retraite moyenne est passée à 55 % de la prestation maximale, par rapport à 40 % au début des années 70. Ce taux a ensuite baissé à un peu plus de 50 % au milieu des années 80, lorsqu'on a offert la possibilité de prendre une retraite à 60 ans (avec prestations réduites). Cependant, dès les années 90, le taux de la prestation moyenne augmentait à nouveau, pour s'établir chaque année à environ 55 %.

Avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du montant moyen des prestations, le coût total des prestations de retraite s'est considérablement accru. En 1994, le coût total des prestations de retraite du RPC atteignait 9,8 milliards de dollars, ce qui représente une véritable escalade par rapport aux 2,4 milliards de dollars enregistrés en 1980 et aux 233 millions de dollars observés en 1971 (en dollars de 1994). Pour ce qui est du RRQ, le coût total des prestations s'est élevé à 2,9 milliards de dollars en 1994, contre 703 millions de dollars en 1980 et 72 millions de dollars en 1971 (en dollars de 1994). Depuis la mise en oeuvre du RPC, c'est en 1987 qu'on a constaté la plus forte croissance annuelle du coût des prestations de retraite, l'année où ces prestations ont commencé à être accessibles aux prestataires de 60 à 64 ans. Entre 1986 et 1987, le coût total des prestations de retraite du RPC s'est accru de 1 milliard de dollars (en dollars de 1994).

Pension de survivant accessible au conjoint du cotisant décédé La pension de survivant représente la deuxième plus large part de dépenses engagées au titre des prestations du RPC et du RRQ (14 % et 22 % des dépenses du RPC et du RRQ respectivement, en 1994). Aux termes des deux régimes, ces prestations sont accessibles au conjoint survivant d'une personne décédée ayant cotisé au régime sur une période minimale prédéterminée. Cependant, en ce qui a trait à la pension de survivant, les deux régimes prévoient des règles d'admissibilité et des niveaux de prestations différents.

Les prestations du RPC sont payables au conjoint survivant en droit ou de fait, s'il a vécu avec le cotisant décédé pendant au moins une année précédant immédiatement le décès. Quant au RRQ, il comporte des règles différentes, les survivants étant admissibles après une seule année de cohabitation, s'il y a enfant né ou à naître de l'union et qu'aucun des deux conjoints n'était légalement marié à une autre personne. Autrement, on doit avoir cohabité trois ans pour être admissible.

Le conjoint d'un cotisant décédé également admissible à une pension de retraite peut demander une pension combinée de survivant et de retraite. À cet égard, les deux régimes ont des règles différentes. Mais dans les deux cas, la prestation combinée ne peut excéder la pension de retraite maximale[5].

La pension de survivant dépend de la situation du conjoint survivant La pleine pension de survivant est accessible aux conjoints survivants de 45 à 64 ans et aux conjoints survivants de moins de 45 ans invalides ou ayant des enfants à charge. Si le survivant est valide et n'a pas d'enfants à charge, il reçoit une prestation réduite au prorata du nombre de mois qu'il lui reste avant d'avoir 45 ans. Le conjoint survivant de moins de 35 ans qui n'a ni une invalidité ni un enfant à charge n'est pas admissible à une pension de survivant avant 65 ans.

Les prestations de pension de survivant comprennent une portion forfaitaire à laquelle s'ajoute 37,5 % de la pension de retraite à laquelle le cotisant décédé avait droit. En 1994, la pension de survivant mensuelle maximale payable aux personnes de 65 ans et plus au titre du RPC et du RRQ s'établissait à 417 $. Pour les personnes de moins de 65 ans, la portion forfaitaire est plus élevée aux termes du RRQ que du RPC. La prestation de survivant maximale dans le cadre du RPC s'élevait à 385 $ pour les personnes de moins de 65 ans, tandis que la prestation comparable aux termes du RRQ s'établissait à 660 $ pour les personnes de 55 à 64 ans, et à 579 $ pour les personnes de moins de 55 ans.

Le nombre de prestataires d'une pension de survivant augmente et ceux-ci sont en majorité des femmes Le nombre de prestataires d'une pension de survivant versée aux termes du RPC et du RRQ a rapidement augmenté au cours des trois dernières décennies, pour s'établir à 956 000 en 1994, contre 326 000 en 1980 et moins de 100 000 au début des années 70. Au moins une partie de l'augmentation constatée, ces dernières années, est attribuable aux modifications apportées au RRQ en 1984 et au RPC en 1987, en vue de permettre aux personnes remariées de continuer à toucher des prestations.

En 1994, la plupart des prestataires d'une pension de survivant du RPC étaient des femmes de 60 ans et plus (72 %). Une proportion beaucoup moins importante se composait de femmes de moins de 60 ans (17 %), d'hommes de 60 ans et plus (8 %) et d'hommes de moins de 60 ans (3 %). Même si la proportion globale des hommes touchant des prestations de survivant est faible, elle était néanmoins plus élevée en 1994 (11 %) qu'en 1981 (7 %).

Hausse du coût de la pension de survivant Les prestations de survivant dépendent des antécédents professionnels du cotisant décédé et varient selon l'âge du survivant. Le montant moyen des prestations de survivant versées au cours d'une année dépend donc énormément de la répartition des prestataires. Depuis le milieu des années 70, la prestation de survivant mensuelle moyenne versée au titre du RPC a varié entre 209 $ et 243 $, alors que la prestation correspondante versée au titre du RRQ a diminué, passant d'environ 400 $ à moins de 320 $ (en dollars de 1994).

Le coût total des pensions de survivant du RPC a atteint 2,1 milliards de dollars en 1994. Il s'agit d'une véritable escalade par rapport au coût de 609 millions de dollars en 1980, et de 134 millions de dollars en 1971 (en dollars de 1994). Dans la même veine, le coût total des pensions de survivant du RRQ s'est accru, pour passer à 941 millions de dollars en 1994, alors qu'il était de 357 millions en 1980, et de 50 millions en 1971 (en dollars de 1994).

Prestations de décès offertes à la succession d'un cotisant décédé La succession d'un cotisant décédé qui a contribué à un régime pendant au moins la période admissible minimale peut également recevoir une prestation forfaitaire de décès. Ces prestations ne représentent qu'une part minime des dépenses totales engagées au titre du RPC et du RRQ (1 % et 2 % respectivement, en 1994).

Cette prestation consiste en un versement égal à six fois le montant de la prestation de retraite mensuelle à laquelle le cotisant décédé aurait eu droit, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 10 % des gains annuels maximums ouvrant droit à pension du cotisant décédé. La prestation de décès maximale, en 1994, s'établissait à 3 440 $.

Le nombre de successions ayant effectivement bénéficié d'une prestation de décès du RPC et du RRQ s'est élevé à 10 280 en 1994, alors qu'il s'établissait à 5 594 en 1980, et à 2 578 en 1971. La prestation de décès moyenne du RPC passait à 2 400 $ en 1994, alors qu'elle s'établissait à moins de 2 000 $ dans les années 70 et au début des années 80 (en dollars de 1994). De la même manière, la prestation de décès moyenne du RRQ s'élevait à 2 300 $ en 1994, montant en hausse par

5. Les personnes de 60 à 64 ans peuvent recevoir la prestation de retraite maximale et la portion forfaitaire de la prestation de survivant. Voir le *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada*, janvier 1993, Développement des ressources humaines Canada, publication nº H75-16/1993F au catalogue.

rapport à moins de 2 000 $ dans les années 70 et au début des années 80 (en dollars de 1994). Par conséquent, les dépenses globales engagées au titre des prestations de décès du RPC et du RRQ ont progressé depuis le début des années 70, pour s'établir à 297 millions de dollars en 1994, comparativement à 128 millions de dollars en 1980, et à 57 millions de dollars en 1971 (en dollars de 1994).

L'évolution du RPC et du RRQ a fait croître le revenu des personnes âgées Comme le RPC et le RRQ n'ont pas été créés avant 1966 et n'ont pas offert de prestations intégrales avant 1976, peu d'aînés touchaient des prestations de retraite en vertu de ces régimes en 1971, et ceux qui en bénéficiaient ne touchaient que des prestations partielles. Ces régimes n'étaient donc pas une source significative de revenu, ni pour les hommes ni pour les femmes. En 1971, seulement 2 % du revenu des personnes âgées de sexe masculin et 1 % de celui des personnes âgées de sexe féminin provenaient des prestations du RPC et du RRQ. Cependant, dès 1985, la proportion du revenu des hommes découlant des prestations du RPC et du RRQ grimpait à 16 %, tandis que la proportion du revenu des femmes venant des mêmes sources passait à 10 %. En 1993, les taux augmentaient encore, pour s'établir à 20 % chez les hommes et à 16 % chez les femmes.

La mise en oeuvre du RPC et du RRQ a également entraîné une amélioration du revenu des personnes âgées, par rapport à celui des personnes plus jeunes. En 1971, le revenu médian des personnes seules de 65 ans et plus, dont la majorité étaient des femmes, s'établissait à 55 % du revenu médian de l'ensemble des Canadiens[6]. Pareillement, le revenu médian des familles dont le chef était une personne âgée représentait 51 % du revenu médian de l'ensemble des familles. En 1983, les mêmes statistiques étaient de 74 % et de 60 % respectivement, alors qu'elles étaient de 81 % et de 68 % en 1993.

Au cours de la dernière décennie, au fur et à mesure qu'un nombre accru de personnes âgées a bénéficié du RPC et du RRQ et que les prestations versées par les régimes ont augmenté, il y a eu diminution de la proportion des familles ayant à leur tête une personne âgée vivant de revenus en-dessous des seuils de faible revenu de Statistique

Baisse de la fréquence du faible revenu chez les personnes âgées[1] TSC

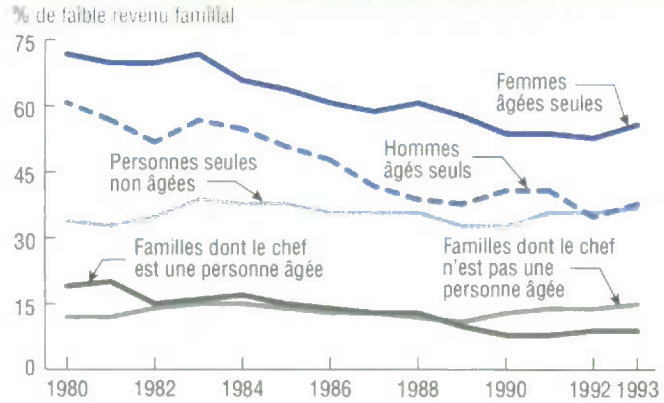

1. Revenus sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada, en 1992.
Source : Statistique Canada, publication nº 13-207 au catalogue.

En 1993, 28 % des femmes âgées seules ne touchaient pas de prestations du RPC et du RRQ TSC

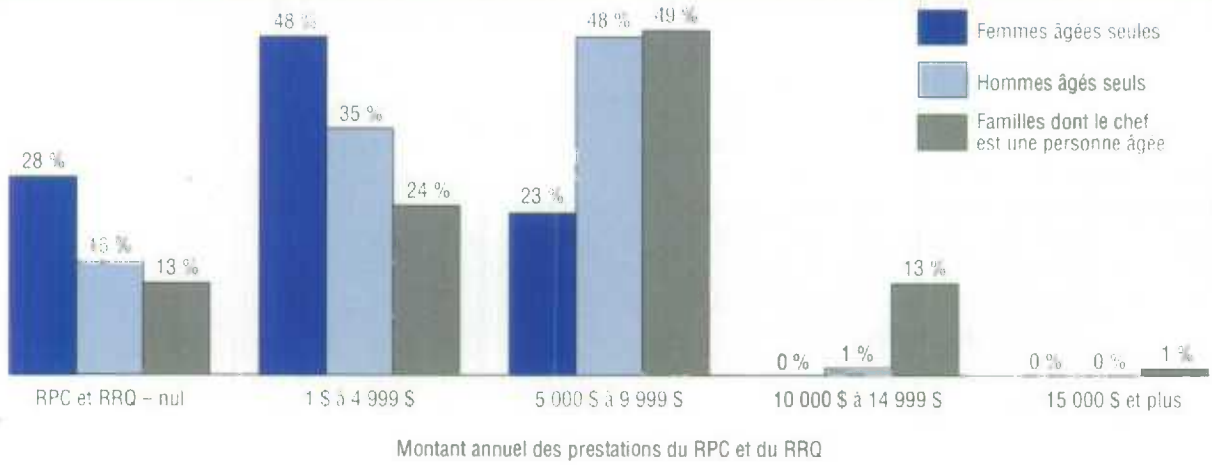

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, fichier de microdonnées à grande diffusion, revenus de 1993.

Canada[7]. En 1993, 9 % des familles dont le chef était une personne âgée touchaient des revenus faibles, contre 19 % en 1980. Parmi les personnes seules, la proportion de celles qui disposaient d'un faible revenu a régressé, mais reste encore très élevée. La proportion des femmes âgées seules, dont le revenu s'établissait au-dessous des seuils de faible revenu, tombait à 56 % en 1993, contre 72 % en 1980. La proportion des hommes âgés dans la même situation baissait à 38 % en 1993, contre 61 % en 1980.

De nos jours, la quasi-totalité des aînés qui vivent au sein de leur famille (en général, des couples âgés) et qui touchent des prestations du RPC et du RRQ bénéficient de revenus au-dessus des seuils de faible revenu (93 % en 1993). Les personnes âgées seules qui reçoivent des prestations du RPC et du RRQ sont toutefois proportionnellement moins nombreuses à jouir de revenus aussi élevés. En 1993, les deux tiers des hommes âgés seuls avaient des revenus se situant au-delà des seuils de faible revenu, tandis qu'à peine un peu plus de la moitié des femmes âgées seules (52 %) bénéficiaient de revenus aussi élevés.

Les femmes âgées reçoivent moins de prestations du RPC et du RRQ que les hommes et elles sont proportionnellement plus nombreuses à disposer d'un faible revenu Les femmes âgées qui n'ont pas participé au marché du travail ne perçoivent pas de prestations de pension en vertu du RPC et du RRQ. Certaines d'entre elles profitent de la pension de retraite de leur conjoint, mais au décès de ce dernier leur pension diminue, car les prestations de survivant sont inférieures aux prestations de retraite. Les femmes ayant participé au marché du travail et disposant d'une pension de retraite en vertu de ces deux régimes tendent également à percevoir des prestations de retraite inférieures à celles des hommes, parce que leurs salaires sont généralement inférieurs à ceux de ces derniers et que le temps partiel est, toutes proportions gardées, plus répandu chez elles. L'augmentation de l'activité des femmes, les dispositions du RPC et du RRQ permettant le partage des droits à pension entre les conjoints par suite d'un divorce, ainsi que l'intégration de la disposition d'exclusion pour l'éducation des enfants aux deux régimes devraient toutefois aider les femmes âgées à retirer un meilleur revenu de pension à l'avenir.

Les femmes âgées seules sont les plus susceptibles de toucher des prestations faibles ou de ne pas toucher de prestations dans le cadre du RPC et du RRQ. En 1993, on évaluait à 28 % le nombre de femmes âgées seules qui ne touchaient pas de prestations de ces régimes, contre 16 % des hommes âgés seuls, et 13 % des familles ayant à leur tête une personne âgée (en grande partie, des couples âgés). Dans le même ordre d'idées, presque la moitié des femmes âgées seules (48 %) ont touché moins de 5 000 $ en prestations du RPC et du RRQ en 1993, comparativement à seulement 35 % des hommes dans la même situation, et à 24 % des familles dont le chef était une personne âgée. Seulement 23 % des femmes âgées seules ont touché 5 000 $ et plus en prestations du RPC et du RRQ en 1993, contre 49 % des hommes âgés seuls, et 63 % des familles dont le chef était une personne âgée.

Les prestations de retraite moyennes du RPC et du RRQ augmentent avec le revenu familial Comme les prestations de pension prévues au RPC et au RRQ sont liées à l'activité rémunérée, elles ne visent pas la totalité des personnes âgées. De plus, comme elles ne sont pas fonction du revenu ni de l'actif familial, une grande partie de ces prestations de retraite sont offertes à des familles à revenu élevé.

En 1993, le bénéfice des prestations du RPC et du RRQ était moins répandu chez les aînés seuls (65 %), majoritairement des femmes, que chez les aînés vivant au sein de leur famille (83 %), dont la plupart étaient des couples[8]. Plus de 80 % des aînés seuls et de ceux qui vivaient dans leur famille et qui touchaient des revenus supérieurs à 20 000 $ recevaient toutefois des prestations en vertu de ces régimes.

6. Le revenu médian est la valeur centrale séparant la population suivant la taille du revenu : ceux qui ont un revenu supérieur et ceux qui ont un revenu inférieur à la médiane.

7. Ces seuils de faible revenu ont été déterminés aux termes d'une analyse des dépenses familiales engagées en 1992. Les familles qui consacraient en moyenne 20 % de plus que la famille moyenne à l'alimentation, au logement et à l'habillement étaient identifiées aux familles à faible revenu. En 1993, le seuil de faible revenu pour une personne vivant seule dans une des villes les plus populeuses du pays s'établissait à 16 482 $.

8. Les estimations relatives à la présente section ont été produites au moyen de la Base de données – modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada

Prestations moyennes et distribution de l'ensemble des prestations dans le cadre du RPC et du RRQ, 1993 TSC

Revenu familial	Prestations annuelles moyennes: Personnes âgées seules	Personnes âgées au sein de leur famille	Distribution de l'ensemble des prestations
	$		%
15 000 $ et moins	3 480	2 980	12
15 001 $ à 20 000 $	5 845	4 158	10
20 001 $ à 30 000 $	6 231	6 684	23
30 001 $ à 40 000 $	6 941	7 882	17
40 001 $ à 50 000 $	6 557	8 577	12
50 001 $ à 60 000 $	6 749	8 495	8
60 001 $ et plus	5 287	8 617	17
Total	4 843	7 337	100

Source : Statistique Canada, Division des études sociales et économiques, Base de données – modèle de simulation de politiques sociales.

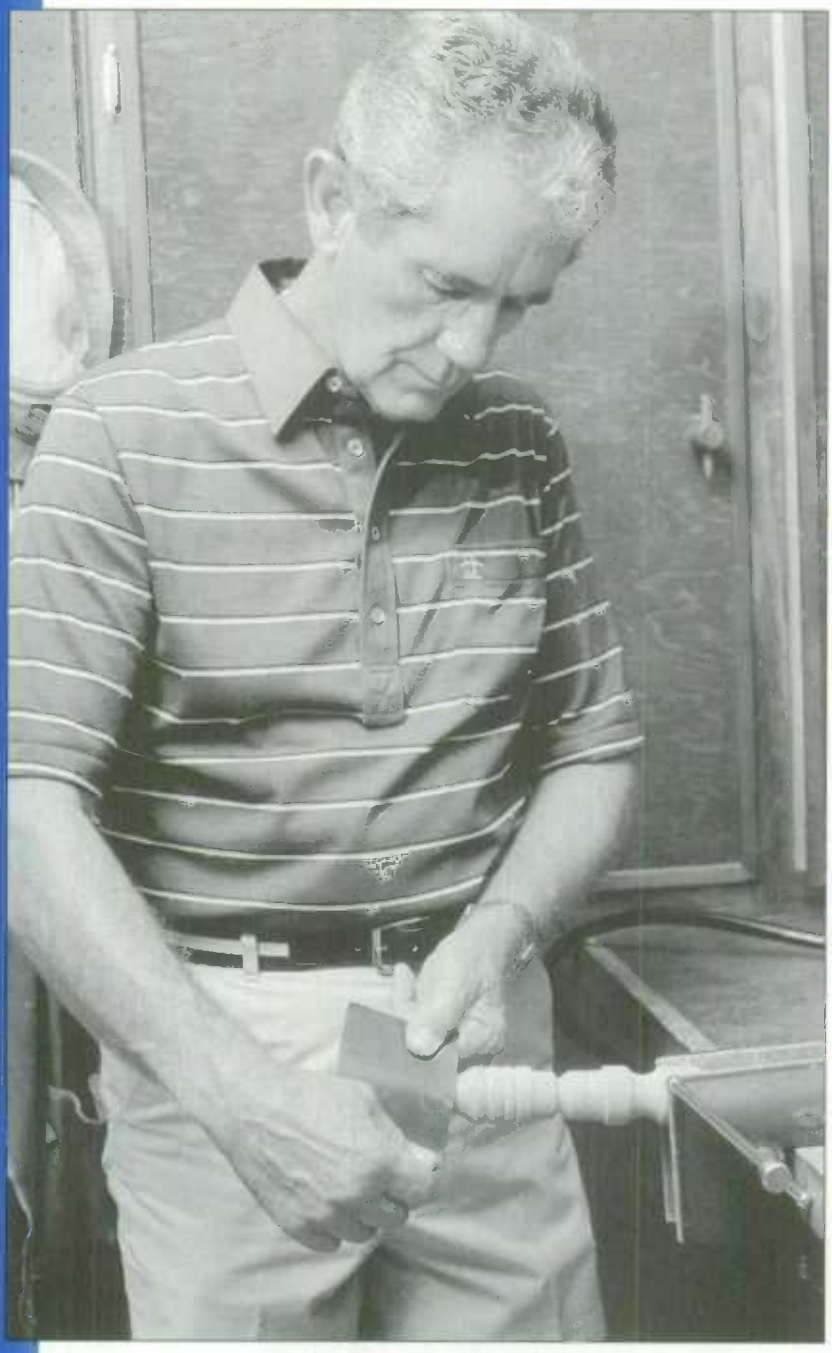

En 1993, le montant moyen des prestations de retraite du RPC et du RRQ augmentait généralement avec le revenu familial. En outre, à l'égard des prestataires dont le revenu familial dépassait 20 000 $, les prestations moyennes étaient supérieures pour les aînés vivant au sein de leur famille que pour les aînés vivant seuls. Parmi les aînés vivant dans leur famille, le montant moyen des prestations de retraite du RPC et du RRQ s'est accru, passant de moins de 3 000 $ pour ceux dont le revenu familial était inférieur à 15 000 $ à 8 600 $ pour ceux dont le revenu familial dépassait 60 000 $. En revanche, parmi les personnes âgées seules, le montant moyen des prestations touchées a progressé avec le revenu, passant de 3 500 $ pour ceux dont le revenu était de 15 000 $ ou moins à environ 7 000 $ pour ceux dont le revenu se situait entre 30 001 $ et 40 000 $. Les personnes touchant des revenus variant de 40 001 $ à 60 000 $ ont reçu en moyenne plus de 6 500 $.

Globalement, le quart du montant total des prestations de retraite versées, en 1993, dans le cadre du RPC et du RRQ, est allé à des familles et à des personnes seules dont le revenu dépassait 50 000 $. Environ 30 % des prestations ont été versées à des personnes touchant de 30 001 $ à 50 000 $, et 45 % des prestations ont été perçues par celles dont le revenu ne dépassait pas 30 000 $.

RPC et RRQ : cotisations obligatoires et taux de cotisation en hausse Le RPC et le RRQ sont financés par les cotisations obligatoires des salariés et des travailleurs autonomes de 18 à 64 ans, ainsi que par les intérêts de placement des fonds du régime[9]. Les personnes de 65 à 69 ans qui sont toujours actives peuvent continuer à contribuer aux régimes jusqu'à 70 ans. Les personnes qui touchent déjà des prestations de retraite ou des prestations d'invalidité en vertu du RPC et du RRQ, ainsi que celles dont les gains sont d'environ 10 % inférieurs au salaire moyen par activité économique (3 400 $ en 1994), ne contribuent pas aux régimes.

Depuis 1995, les salariés ont versé des cotisations équivalant à 2,7 % de leurs gains dépassant le plancher du régime (3 400 $), jusqu'à concurrence de 850 $. Les gains supérieurs au plafond du régime (34 900 $ en 1995) ne sont pas assujettis aux cotisations. Les employeurs versent une cotisation égale à celle des salariés. Les travailleurs autonomes, par contre, versent une cotisation deux fois supérieure à celle des salariés, équivalant à 5,4 % de leurs gains, en 1995, ou à un maximum de 1 700 $. Le plafond et le plancher du RPC et du RRQ augmentent chaque année en fonction de la hausse des gains annuels moyens des travailleurs canadiens.

Le taux de cotisation du RPC et du RRQ est déterminé par voie législative. De 1966 à 1986, le taux de cotisation est demeuré stable à 1,8 % pour les salariés et à 3,6 % pour les travailleurs autonomes. Cependant, en janvier 1987, un barème d'augmentation graduelle des taux à l'égard de la période de 1987 à 2011 a été établi. En 1992, ces taux ont été révisés et prolongés jusqu'en 2016. Pour ce qui est des salariés, leur taux de cotisation est maintenant censé augmenter à 3,3 % d'ici l'an 2000, et à plus de 5 % avant 2016. Les travailleurs autonomes seront assujettis au double du taux des salariés.

Les changements démographiques influent sur le RPC et le RRQ Comme la SV, le RPC et le RRQ ne sont pas des régimes de retraite par capitalisation intégrale. Les régimes de retraite de ce

genre sont ceux qui possèdent des réserves suffisamment importantes pour payer le coût total des prestations viagères des participants à un régime de pension ainsi que celui des futures prestations viagères des participants encore actifs. En mars 1994, la valeur du Fonds de placement du RPC était à peine 2,6 fois plus grande que le coût des prestations versées pendant l'année.

Si la loi exige la capitalisation intégrale des régimes de retraite professionnels du secteur privé, aucune exigence de ce genre n'existe à l'égard du RPC et du RRQ. Les cotisants qui participent à des régimes de retraite par capitalisation intégrale sont assurés, aux termes d'un contrat, de recevoir les prestations prévues au régime. Seule la faillite ou les mauvais placements du répondant du Fonds peuvent compromettre de tels régimes. En revanche, dans le cas du RPC et du RRQ, des dispositions législatives garantissent le versement des prestations, c'est-à-dire que les cotisants qui paient actuellement les prestations versées à la génération de leurs parents s'en remettent à la promesse que la prochaine génération pourra jouir des mêmes avantages que la précédente.

Il en résulte donc que le vieillissement de la population influe sur le RPC et le RRQ comme sur la SV. La hausse du nombre de bénéficiaires et la baisse du nombre de cotisants entraîneront une augmentation du taux de cotisation. Un barème de taux de cotisation prévoyant des augmentations graduelles a donc été fixé.

Depuis la mise en oeuvre du RPC et du RRQ, la proportion des personnes âgées admissibles aux prestations de retraite de ces régimes a progressé. En 1993, plus de 70 % des personnes âgées déclaraient toucher des prestations en vertu de ces régimes. On s'attend également à ce que cette proportion s'accroisse davantage avec l'évolution du programme et le vieillissement de la population. Les projections démographiques de Statistique Canada indiquent que la proportion des aînés de 65 ans et plus devrait augmenter de 12 % en 1993; ce taux devrait se situer entre 22 % et 25 % en 2041, selon l'accroissement de la population. Sur la même période, la proportion de la population normalement en âge de travailler (18 à 64 ans) devrait baisser, passant de 64 % en 1993 à environ 58 % en 2041. L'effet combiné de l'évolution du programme et du vieillissement de la population engendre un renchérissement des coûts.

On prévoit une progression rapide des coûts de programme De 1971 à 1994, le coût global des pensions versées aux prestataires du RPC s'est multiplié par 29 pour atteindre plus de 15 milliards de dollars (en dollars de 1994). Parallèlement, les pensions versées aux prestataires du RRQ coûtaient 27 fois plus cher, pour atteindre 4 milliards de dollars. D'après des projections de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les dépenses totales imputées au RPC atteindront 21,6 milliards de dollars d'ici l'an 2000, ce qui représente une hausse de 43 % par rapport à 1994.

L'escalade des coûts des prestations annonce un déficit. De la mise en oeuvre du RPC au milieu des années 60 jusqu'au début des années 80, les cotisations au RPC et les intérêts de placement des fonds du régime ont dépassé d'un montant toujours plus élevé chaque année les dépenses engagées au titre des prestations et de la gestion du programme. Le Fonds de placement du RPC a donc augmenté. Cependant, dans les années 80 et au début des années 90, l'excédent des recettes sur les dépenses a commencé à décliner. En 1993-1994, pour la première fois, le revenu tiré des cotisations et des intérêts de placement des fonds du régime était inférieur au coût des prestations et de la gestion. L'argent accumulé dans le Fonds de placement a donc été dépensé pour soutenir le programme et la valeur du fonds a diminué en conséquence, passant de 39 à 38 milliards de dollars.

Le déficit annoncé pourrait entraîner une nouvelle révision à la hausse des taux de cotisation pour aider à contrebalancer les dépenses croissantes en prestations. En outre, le gouvernement fédéral pourrait subir des pressions grandissantes visant à faire modifier le programme afin de réduire les coûts.

• Pour un complément d'information sur le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, voir l'*Inventaire des programmes de sécurité du revenu au Canada*, janvier 1993. Développement des ressources humaines Canada, publication nº H75-16/1993F au catalogue.

Jillian Oderkirk est rédactrice à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

TSC

9. L'actif de la caisse de retraite du RPC a en grande partie été prêté aux gouvernements provinciaux, et celui de la caisse de retraite du RRQ est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

LES CANADIENS ET LE

TRAVAIL À DOMICILE

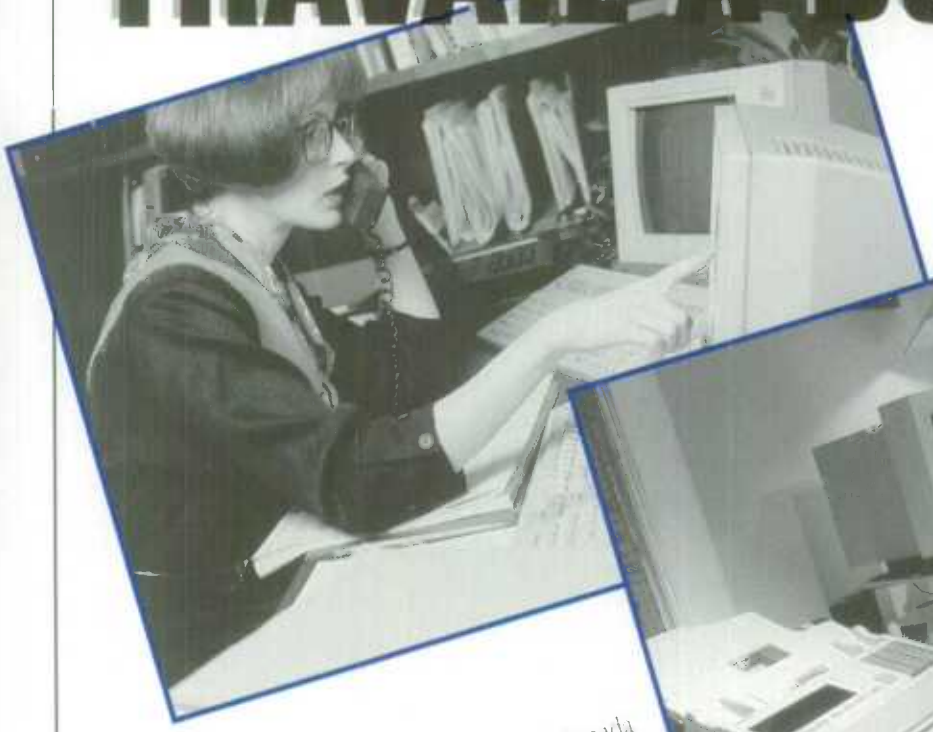

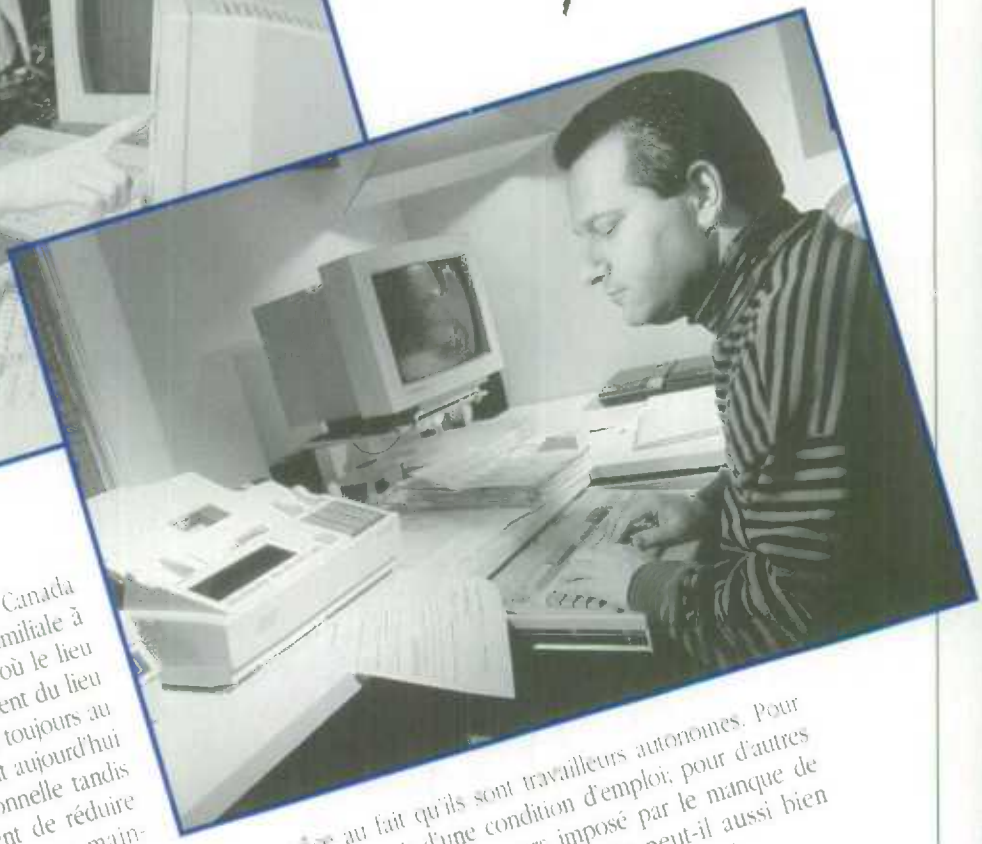

par Richard Nadwodny

Comme d'autres pays industrialisés, le Canada est passé d'une économie rurale et familiale à une économie urbaine et centralisée où le lieu de travail rémunéré est généralement différent du lieu de résidence. Bien que ce modèle prévale toujours au Canada, de nombreux travailleurs aspirent aujourd'hui à une plus grande autonomie professionnelle tandis que beaucoup d'employeurs s'efforcent de réduire leurs frais généraux et de maintenir une main-d'oeuvre satisfaite de son sort. Le travail à domicile est une des façons de répondre à ces besoins.

Grâce à l'évolution de la technologie, entre autres choses, un nombre croissant de Canadiens travaillent à domicile. Les micro-ordinateurs et les autres moyens de télécommunication actuels, tels que les modems ou les télécopieurs, sont de plus en plus abordables et répandus, et ils permettent d'accomplir à domicile un grand nombre des tâches traditionnellement effectuées dans un bureau (soutien administratif aussi bien que gestion). Le phénomène est appelé télétravail ou travail à distance, c'est-à-dire un arrangement par lequel les employés travaillent à domicile au moins une partie de la semaine ouvrable et demeurent en communication directe avec le milieu de travail grâce aux technologies de pointe[1].

Pour certains, travailler à domicile est un choix rendu possible grâce à des programmes offerts par l'employeur ou grâce au fait qu'ils sont travailleurs autonomes. Pour d'autres, il s'agit d'une condition d'emploi; pour d'autres encore, d'un dernier recours imposé par le manque de travail. Ainsi, le travail à domicile peut-il aussi bien représenter une obligation qu'un choix délibéré.

En 1991, 1,1 million d'employés travaillaient à domicile D'après les résultats du recensement, plus d'un million de personnes dans la population active occupée travaillaient à domicile en 1991[2]. Contrairement à la situation qui prévalait plus tôt au cours de ce siècle, la grande majorité de ces personnes (les trois quarts environ) exerçaient une profession en dehors du secteur de l'agriculture. De plus, au cours de la dernière décennie, le pourcentage des travailleurs à domicile rémunérés et n'appartenant pas au secteur de l'agriculture a doublé pour passer de 3 % en 1981 à 6 % en 1991. En raison de cette croissance rapide, la présente analyse ne sera consacrée qu'aux travailleurs à domicile rémunérés dans les secteurs autres que celui de l'agriculture.

En 1991, hormis le secteur de l'agriculture, un peu moins de la moitié des 743 000 personnes qui occupaient un emploi rémunéré à domicile étaient des femmes (47 %). Pourtant, le nombre des femmes occupant à domicile un emploi rémunéré a augmenté plus rapidement que celui des hommes. Entre 1981 et 1991, le nombre des femmes qui travaillaient à domicile a augmenté de 69 % alors que celui des hommes n'a augmenté que de 23 %.

Le travail autonome[3] est plus répandu chez les personnes qui travaillent à domicile que chez les personnes qui travaillent en dehors du domicile. En 1991, un tiers des travailleurs à domicile étaient à leur compte et les deux autres tiers étaient des employés dont l'employeur se trouvait ailleurs. Par contre, la même année, 4 % seulement des travailleurs autonomes exerçaient leur profession en dehors du domicile.

En 1991, les employés rémunérés travaillant à domicile étaient proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi à temps partiel (27 %) que les employés rémunérés qui travaillaient en dehors du domicile (17 %). Les femmes rémunérées travaillant à domicile étaient particulièrement susceptibles de travailler à temps partiel (40 %), comparé au reste des femmes rémunérées (26 %). La même année, 16 % des hommes rémunérés travaillant à domicile occupaient un emploi à temps partiel, contre 9 % des autres hommes rémunérés.

Les probabilités de travailler à domicile augmentent avec l'âge Ce sont surtout les personnes âgées qui travaillent à leur compte de leur domicile ou qui occupent un emploi rémunéré à domicile. En 1991, 19 % des employés rémunérés âgés de 65 ans et plus travaillaient à domicile, soit plus du double des employés âgés de 55 à 64 ans (7 %) et plus de six fois les employés âgés de 15 à 34 ans (3 %). Parallèlement, 45 % des travailleurs autonomes du troisième âge exerçaient leur profession

1. Voir «Les ménages canadiens se préparent technologiquement à emprunter l'inforoute», *Tendances sociales canadiennes*, automne 1995.

2. Pour des renseignements sur le travail à domicile non rémunéré, voir *Au fil des heures... l'emploi du temps des Canadiens*, Statistique Canada, publication nº 89-544F au catalogue.

3. Voir «Ils n'ont pas de patron : les travailleurs autonomes au Canada», *Tendances sociales canadiennes*, été 1995.

Pourcentage des personnes dans la population active occupée[1] qui travaillaient à domicile en 1991

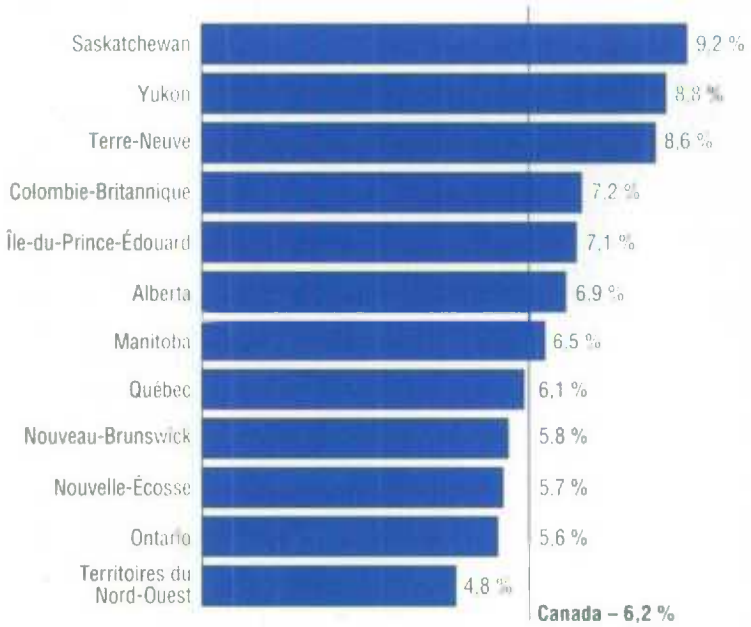

Région métropolitaine de recensement :

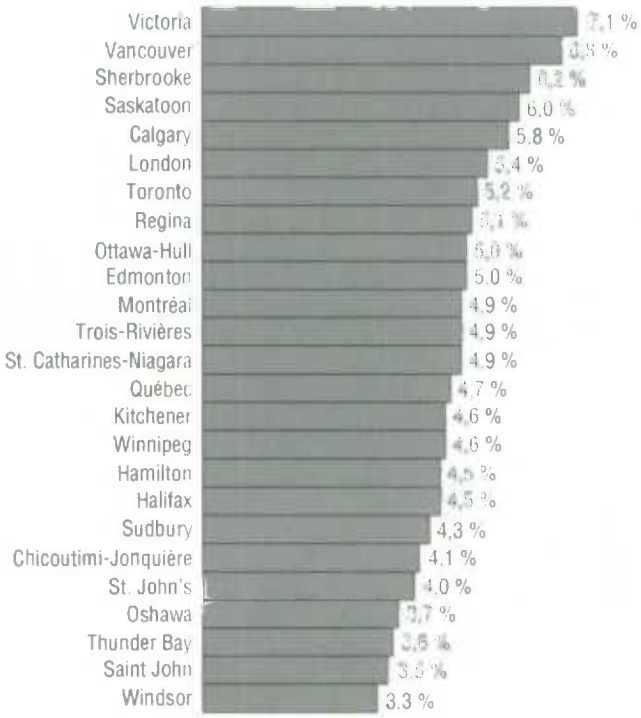

1. Sauf le secteur de l'agriculture.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Enquête sur les horaires et les conditions de travail

Le Recensement de 1991 a compté à la fois les employés rémunérés et les travailleurs autonomes qui exerçaient leur profession à domicile la plupart du temps. L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT)[1], menée par Statistique Canada en 1991, par contre, ne concernait que les employés rémunérés qui effectuaient à domicile au moins une partie de leurs heures normales de travail. D'après cette enquête, plus de 604 000 employés rémunérés accomplissaient chez eux des tâches professionnelles pendant leurs heures normales de travail.

Un peu plus de la moitié de ces employés (52 %) ont déclaré que travailler à domicile était obligatoire dans leur emploi, 17 %, que le domicile était leur lieu habituel de travail, et 8 %, qu'ils étaient contraints de travailler à domicile en raison de leurs responsabilités personnelles ou familiales. Comme on pouvait s'y attendre, les femmes (12 %) étaient proportionnellement deux fois plus nombreuses que les hommes (6 %) à travailler à domicile en raison de leurs responsabilités personnelles ou familiales.

L'EHCT a aussi mis en lumière d'autres aspects du phénomène du travail à domicile. Par exemple, 70 % des employés qui travaillaient à domicile avaient un horaire de jour régulier, 20 %, un horaire irrégulier et 10 %, une forme ou une autre d'horaire de travail par postes. L'enquête a aussi révélé que, en 1991, 360 000 employés rémunérés avaient plus d'un emploi, et que 16 % de ces employés occupaient un emploi qui imposait d'effectuer à domicile au moins une partie des heures normales de travail. Enfin, plus de la moitié des personnes qui travaillaient à domicile (52 %) ont indiqué que leur employeur leur procurait les fournitures et l'équipement nécessaires au travail, ce qui pouvait aller du simple matériel de bureau à un poste complet de travail informatisé.

1. Voir *Les conditions de travail*, Statistique Canada, publication nº 71-535 au catalogue, nº 6.

Les travaillleurs plus âgés sont plus susceptibles de travailler à domicile en 1991

TSC

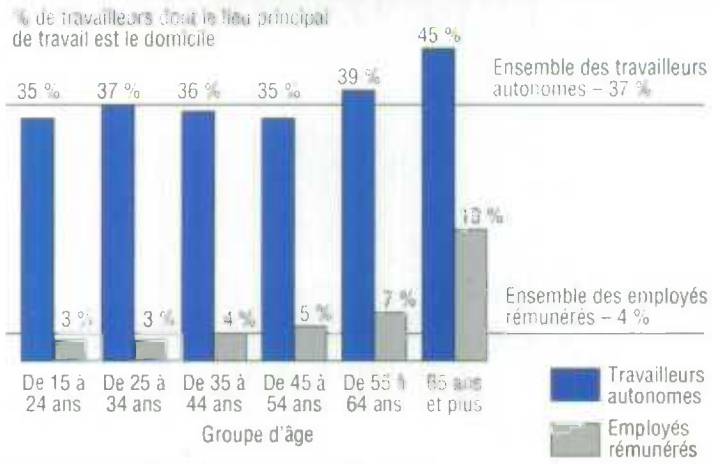

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991.

à domicile en 1991, contre 35 % à 39 % des personnes dans les groupes d'âge moins élevés.

Le travail à domicile est plus fréquent chez les personnes plus âgées pour plusieurs raisons. La retraite obligatoire, par exemple, incite souvent les travailleurs à trouver un emploi à domicile ou à lancer une petite entreprise de leur domicile. Les personnes plus âgées possèdent généralement une expérience, des connaissances et un capital qui leur permettent plus facilement de travailler à leur compte que les jeunes gens. Le supplément de revenu et la souplesse d'un emploi à domicile pourront séduire certains. Pour d'autres, ce choix facilitera leur passage de la vie active à la retraite tout en continuant d'apporter une contribution à leur organisme ou à leur société.

Les professions diffèrent selon que les personnes travaillent ou non à domicile D'après le Recensement de 1991, les hommes qui travaillaient à domicile exerçaient le plus souvent des professions liées à la gestion et à l'administration (22 %), ou à la construction (15 %) et à la vente (15 %). Chez les hommes qui exerçaient leur profession en dehors du domicile, seulement 15 % travaillaient dans la gestion et l'administration, 10 %, dans la construction et 9 %, dans la vente.

Chez les femmes qui travaillaient à domicile comme à l'extérieur du domicile, les emplois des secteurs du soutien administratif, des services, de la gestion et de l'administration étaient les plus répandus. Toutefois, les femmes qui travaillaient à domicile (29 %) étaient proportionnellement moins nombreuses que les femmes travaillant en dehors du domicile (33 %) à occuper un emploi de soutien administratif, alors qu'elles étaient proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi dans le secteur des services (25 % contre 15 %). Le pourcentage des femmes travaillant à domicile (12 %) et en dehors du domicile (11 %) était sensiblement le même dans les postes de gestion et d'administration.

Les travailleurs à domicile ont plus souvent cessé leurs études avant la 9e année que les travailleurs en dehors du domicile Le profil scolaire de la main-d'oeuvre à domicile est comparable à celui de la main-d'oeuvre à l'extérieur du domicile à une exception près. Un pourcentage relativement plus important des travailleurs

à domicile n'ont pas atteint ou terminé la 9e année d'études. En 1991, c'était le cas pour 10 % des travailleurs à domicile, contre 6 % des travailleurs en dehors du domicile. Ce groupe pourrait inclure des personnes qui travaillent chez elles par nécessité plutôt que par choix, par exemple, parce qu'elles ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour obtenir autrement un emploi rémunéré. D'autre part, plusieurs sont des travailleurs plus âgés qui ont intégré le marché du travail à une époque où le niveau des études exigées par de nombreux emplois était moins élevé qu'aujourd'hui.

Chez les travailleurs à domicile, le niveau de scolarité est proportionnellement moins élevé chez les hommes que chez les femmes. En 1991, 12 % des hommes qui travaillaient à domicile n'avaient pas atteint la 9e année d'études, alors que le pourcentage des femmes n'était que de 8 %. Chez les personnes qui travaillaient en dehors du domicile, 7 % des hommes et 5 % des femmes avaient ce même niveau de scolarité.

Les travailleurs à domicile sont généralement moins rémunérés En 1990, les travailleurs autonomes qui exerçaient une profession à temps plein ou à temps partiel de leur domicile ainsi que les employés rémunérés qui travaillaient à domicile à temps plein étaient proportionnellement moins nombreux que leurs homologues travaillant hors du domicile à gagner 20 000 $ et plus. Par exemple, 29 % des femmes qui travaillaient à leur compte à temps plein de leur domicile gagnaient 20 000 $ et plus, contre 44 % des femmes qui travaillaient à l'extérieur du domicile.

Chez les travailleurs rémunérés occupant un emploi à temps partiel, par contre, la rémunération des personnes à domicile était proportionnellement plus élevée que celle des personnes en dehors du domicile. En 1990, 21 % des hommes et 19 % des femmes travaillant à temps partiel pour un employeur de leur domicile gagnaient 20 000 $ et plus, ce qui n'était le cas que de 9 % des hommes et de 13 % des femmes travaillant à temps partiel pour un employeur en dehors du domicile.

Principales professions[1], 1991 TSC

Hommes		Femmes	
Emplois	**%**	**Emplois**	**%**
Travail à domicile			
Gestion et administration	22	Soutien administratif	29
Vente	15	Services	25
Construction	15	Gestion et administration	12
Fabrication, assemblage, réparation de produits	7	Vente	10
Services	6	Arts, littérature, loisirs	5
Arts, littérature, loisirs	6	Enseignement	4
Exploitation d'équipement de transport	5	Fabrication, assemblage, réparation de produits	4
Sciences naturelles, ingénierie et mathématiques	5	Médecine et santé	2
Soutien administratif	4	Sciences sociales	2
Autres	15	Autres	7
Total – %	**100**	**Total – %**	**100**
– nombre	**411 950**	**– nombre**	**385 610**
Travail en dehors du domicile			
Gestion et administration	15	Soutien administratif	33
Services	11	Services	15
Construction	10	Gestion et administration	11
Vente	9	Médecine et santé	10
Fabrication, assemblage, réparation de produits	9	Vente	10
Soutien administratif	8	Enseignement	7
Sciences naturelles, ingénierie et mathématiques	6	Sciences sociales	3
Exploitation d'équipement de transport	6	Fabrication, assemblage, réparation de produits	3
Transformation	4	Sciences naturelles, ingénierie et mathématiques	2
Autres	22	Autres	6
Total – %	**100**	**Total – %**	**100**
– nombre	**6 414 425**	**– nombre**	**5 345 655**

1. Les données sur les professions incluent les travailleurs non rémunérés.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991.

À l'exception des employés à temps partiel, les travailleurs à domicile sont généralement moins rémunérés que les autres

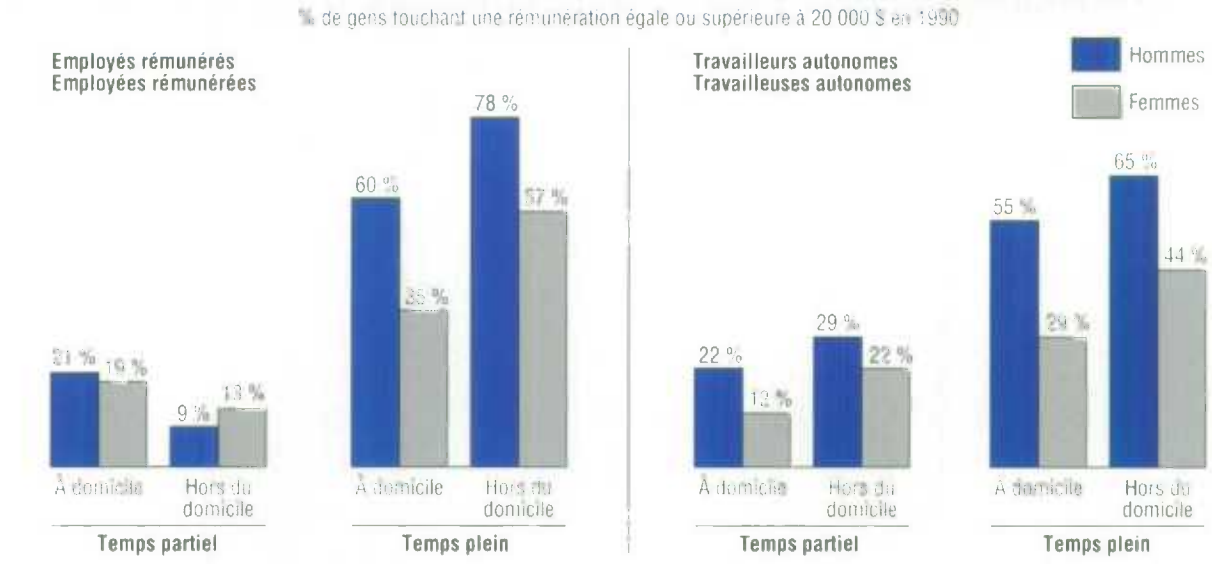

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le travail à domicile et l'économie souterraine

Certaines des professions et des entreprises à domicile entretiennent une partie de l'économie souterraine, c'est-à-dire les activités économiques qui échappent aux gouvernements. La prestation de soins, la construction et la rénovation, la petite entreprise et les travaux à contrat occupent une large part de l'économie souterraine. En effet, les travailleurs dans ces secteurs peuvent en quelque sorte émonder leurs revenus pour éviter de déclarer la totalité des gains ou des contrats et se soustraire ainsi partiellement à la taxation et à l'imposition.

D'après les estimations de Statistique Canada, les activités économiques souterraines représentent entre 1 % et 5 % du produit intérieur brut (PIB)[1]. Évaluée à 3 % du PIB, l'économie souterraine aurait représenté 21 milliards de dollars en 1992, un montant qui implique une perte considérable du point de vue de la perception des impôts sur le revenu et des taxes aux échelons fédéral, provincial et municipal. Aussi, confrontés à des pressions financières graves, les gouvernements considèrent-ils avec beaucoup d'inquiétude le succès croissant du travail à domicile. Ironiquement, plus la situation économique est difficile, plus la proportion de travailleurs à domicile et dans l'économie souterraine augmente.

1. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», *L'Observateur économique canadien*, Statistique Canada, publication nº 11-010 au catalogue, mai 1994.

Le nombre de travailleurs à domicile continue d'augmenter Les Canadiens qui travaillent à domicile forment un groupe diversifié et en expansion. Certains, dont les travailleurs de la gestion, de l'administration ou des professions libérales, choisissent souvent cette option pour disposer d'un horaire souple et pour réduire leurs frais professionnels. D'autres, par contre, travaillent à domicile parce qu'ils n'ont pas réussi à trouver d'autres types d'emploi. Avec la persistance des compressions dans le secteur public et dans le secteur privé et la redéfinition constante du travail et du lieu de travail par la technologie de pointe, les impératifs économiques comme la propagation des techniques de communication vont probablement contribuer à faire augmenter le nombre de Canadiens qui joindront les rangs des travailleurs à domicile dans les prochaines années. Si le nombre de travailleurs à domicile continue de s'accroître au même rythme qu'au cours des deux dernières décennies, en 2001 la résidence personnelle sera le lieu principal de travail rémunéré pour plus de 1,5 million de Canadiens.

Richard Nadwodny est le chef de la Sous-section des données sur le lieu de travail à la Division des opérations du recensement de Statistique Canada.

La formation à distance

AU-DELÀ DES COURS PAR CORRESPONDANCE

par Rachel Bernier

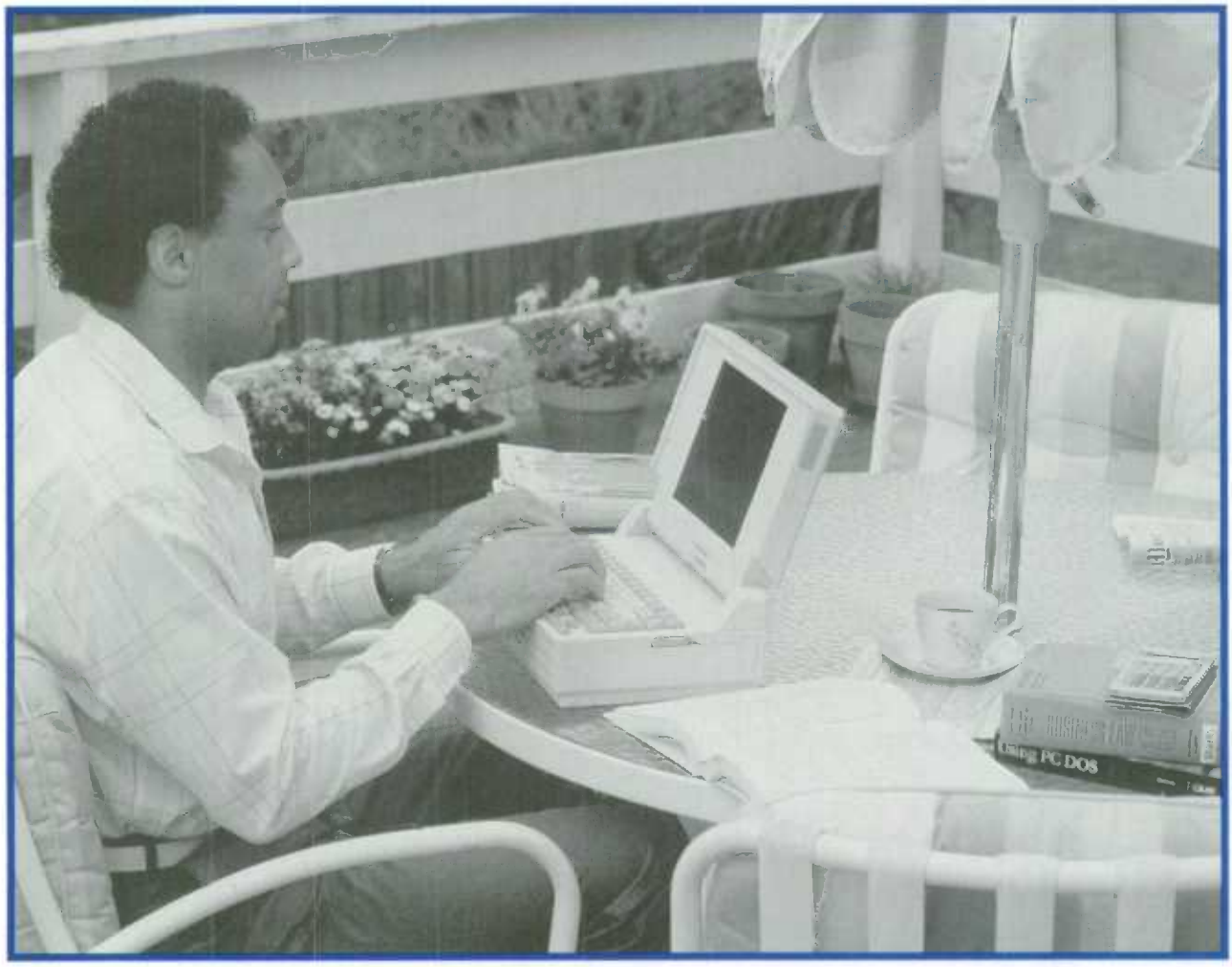

Depuis les années 70, le concept des cours par correspondance a évolué et s'est transformé en ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la «formation à distance». Les progrès dans le domaine de la technologie ont suscité une foule de nouvelles approches vis-à-vis de l'éducation, notamment les cours assistés par ordinateur, les audioconférences, les vidéoconférences et, de plus en plus, les cours offerts sur l'autoroute de l'information.

Autrefois, les gens terminaient leurs études avant d'entreprendre une carrière qui allait durer toute leur vie. De nos jours, la formation et l'emploi sont souvent un processus permanent. De nombreux employés doivent parfaire leur éducation afin de s'adapter à la nature et aux exigences changeantes de leur emploi; d'autres qui s'attendent à changer de carrière durant leur vie active ont besoin de nouvelles compétences et de formation.

La formation à distance est devenue une solution de plus en plus populaire pour de nombreux adultes dans cette situation, car elle leur permet de poursuivre leurs études sans quitter la maison ou leur milieu de travail, d'apprendre à leur propre rythme et de remplir les obligations de leur emploi. Si la flexibilité et l'accessibilité sont les deux principaux avantages de la formation à distance, celle-ci crée néanmoins un sentiment d'isolement. Bon nombre d'apprenants ont en effet exprimé le besoin d'une plus grande interaction – avec les formateurs et avec les autres élèves.

Selon l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA)[1] de Statistique Canada, plus du tiers (35 %) de la population adulte avait suivi des cours ou reçu une formation en 1993. La plupart des élèves (81 %) étaient inscrits à des cours à temps partiel. Un total de 420 000 (7 %) apprenants à temps partiel poursuivaient leurs études sous une forme ou une autre de formation à distance. En 1993, les femmes représentaient 57 % des élèves de la formation à distance et 53 % des inscrits dans les programmes traditionnels, c'est-à-dire qui fréquentaient un établissement d'enseignement ou de formation.

Bien qu'une minorité seulement des apprenants adultes aient suivi une formation à distance en 1993, la proportion était en hausse. Entre 1991 et 1993, les inscriptions à la formation à distance ont augmenté de 9 %, comparativement à 6 % dans les programmes traditionnels.

Les études en commerce, en gestion et en administration des affaires sont les plus courantes Comme chez les apprenants adultes traditionnels, le commerce, la gestion et l'administration des affaires sont les champs d'études privilégiés par les apprenants à distance. Près du tiers (35 %) des apprenants à distance et 29 % des apprenants traditionnels ont étudié ces matières en 1993. Le génie et les sciences appliquées (23 %) sont les autres champs d'études les plus courants chez les apprenants à distance, ainsi que les sciences et les techniques de la santé (16 %).

Les apprenants à distance sont jeunes et occupés Selon l'EEFA, en 1993, 58 % des apprenants à distance avaient de 17 à 34 ans. En revanche, seulement 43 % des apprenants traditionnels se retrouvaient dans ce groupe d'âge. De même, 2 % seulement des apprenants à distance étaient âgés de 55 ans et plus, comparativement à 10 % des apprenants traditionnels.

Les inscriptions dans le programme de commerce, de gestion et d'administration des affaires sont les plus courantes TSC

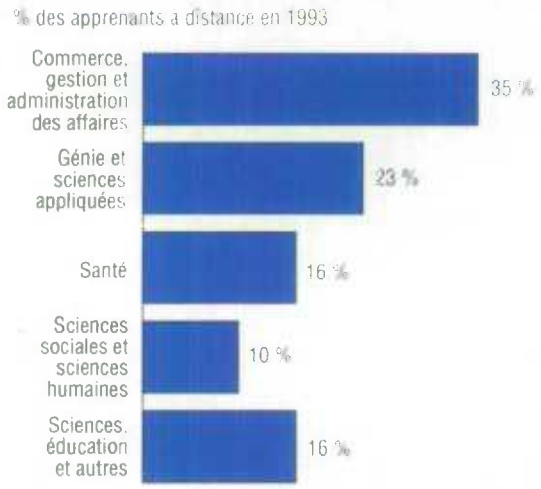

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes.

La majorité des adultes qui poursuivent leurs études ou suivent une formation occupent déjà un emploi rémunéré. En 1993, 78 % des apprenants à distance et des apprenants traditionnels étaient occupés. Toutefois, les apprenants à distance (40 %) étaient proportionnellement plus nombreux que les apprenants traditionnels (33 %) à occuper un emploi de bureau ou un emploi dans les secteurs de la vente et des services. Les apprenants à distance étant plus jeunes que les adultes qui poursuivent leurs études par les méthodes traditionnelles, il n'est pas surprenant que leur revenu soit inférieur. Le revenu annuel moyen des apprenants à distance était aux alentours de 27 000 $ en 1993, soit un peu moins que la moyenne du revenu des apprenants traditionnels (30 000 $).

La formation à distance est sans doute plus populaire chez les jeunes personnes occupées parce qu'elle leur offre une plus grande souplesse dans la gestion de leur temps. Celles qui assument des responsabilités familiales ou dont les horaires de travail sont irréguliers, en particulier, peuvent tirer profit de ce genre de formation. De même, la formation à distance permet aux apprenants qui vivent dans des régions isolées d'avoir accès à l'enseignement. En 1993, les apprenants adultes des régions rurales (10 %) étaient proportionnellement plus nombreux que ceux des régions urbaines (7 %) à être inscrits à la formation à distance.

L'imprimé est encore important, mais d'autres méthodes d'enseignement sont utilisées En 1993, la plupart des apprenants à distance (70 %) ont suivi leurs cours par la lecture de documents, mais d'autres méthodes ont aussi été utilisées. Plus d'un tiers (37 %) d'entre eux ont participé à des séminaires ou à des ateliers, et près d'un quart (23 %) ont utilisé des cassettes ou des bandes audio ou vidéo, ou des disques compacts. Un cinquième d'entre eux ont appris par d'autres méthodes faisant appel à de nouvelles technologies des télécommunications, par exemple les vidéoconférences ou le réseau Internet. De plus, 10 % des élèves ont reçu de la formation en cours d'emploi et 8 % ont utilisé un didacticiel. Une faible proportion des apprenants à distance (4 %) ont suivi une partie de leur formation par le truchement d'émissions radiophoniques ou télévisées.

Les méthodes non interactives sont encore les plus courantes L'éloignement des formateurs et le manque d'interaction avec les autres élèves sont des facteurs qui dissuadent d'entreprendre une formation à distance, quoique des approches interactives à l'apprentissage puissent atténuer ces problèmes. Selon l'EEFA, les méthodes non interactives – émissions radiophoniques ou télévisées, cassettes ou bandes audio ou vidéo, ou disques compacts et lecture de documents – sont encore les méthodes les plus courantes de formation à distance. Les méthodes interactives comme l'enseignement en classe, les didacticiels, la formation en cours d'emploi et la vidéoconférence ont rarement été utilisées. De tous les apprenants à distance, 44 % ont reçu leur formation uniquement par des méthodes non interactives, 25 % par des méthodes interactives, et 31 %, à l'aide des deux méthodes.

1. L'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes de 1994 portait sur toutes les personnes de 17 ans et plus inscrites à des cours de courte durée ou à temps partiel, à des programmes d'apprentissage ou à des programmes à temps plein parrainés par l'employeur. Les adultes inscrits à des programmes généraux à temps plein n'étaient pas compris dans l'enquête.

La lecture de documents est la méthode la plus commune d'apprentissage

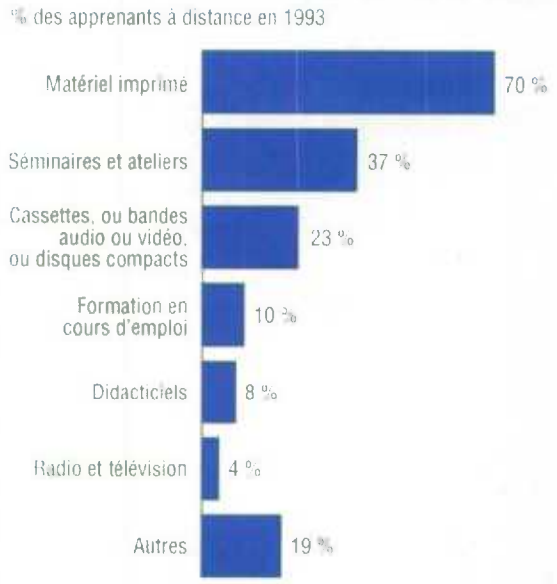

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes.

Concilier le travail et les responsabilités familiales est le plus gros obstacle pour les apprenants adultes

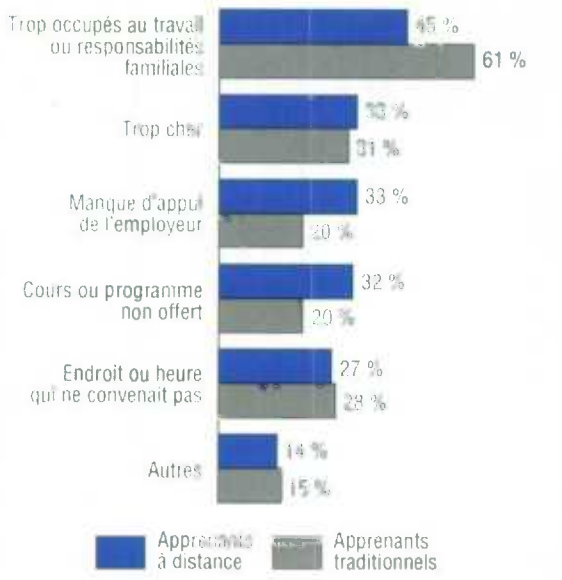

1. Dans l'ensemble, 16 % des apprenants à distance et 15 % des apprenants traditionnels ont déclaré avoir rencontré au moins 1 obstacle lors de leur formation en 1993.
Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes.

Obstacles à la formation à distance Même si la formation à distance offre une plus grande souplesse que les méthodes traditionnelles, les apprenants peuvent connaître des problèmes. Selon l'EEFA, 16 % de tous les apprenants à distance et 15 % de l'ensemble des apprenants traditionnels ont rencontré au moins 1 obstacle lors de leur formation. Les problèmes les plus souvent signalés par ces apprenants comprennent la difficulté de trouver le temps et l'argent pour poursuivre leurs études, le manque d'appui de leur employeur, et la non-disponibilité de certains cours.

La formation à distance évolue En raison des progrès continus dans le domaine de la technologie, la formation à distance traverse une période de transition. Les nouvelles technologies peuvent réduire le problème de l'isolement en facilitant l'élaboration de méthodes d'enseignement plus interactives. En exploitant le plein potentiel de communication des différents médias dans l'avenir, les formateurs seront mieux en mesure de répondre aux besoins individuels des élèves. Pour les apprenants adultes, il sera possible de choisir des cours ou des programmes qui correspondent mieux à leurs intérêts, à leurs capacités et à leurs horaires.

Les nouvelles technologies ont toutefois des limites. Les nouvelles méthodes de formation à distance ne sont pas toujours simples à la fois pour les formateurs et pour les apprenants. De plus, on ne dispose pas nécessairement de matériel didactique de qualité lorsqu'une nouvelle technologie est introduite. Enfin, toute technologie, si efficace et conviviale soit-elle, trouvera sa place dans les foyers et les milieux de travail des apprenants uniquement si elle est abordable.

Autrefois analyste à la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, **Rachel Bernier** est maintenant affectée à la Division des enquêtes-ménages de Statistique Canada.

Données sur la santé

tirées de l'Enquête nationale sur la santé de la population de 1994

Décrire l'état de santé des Canadiens ne se limite pas à déterminer s'ils sont malades ou non. En effet, le mode de vie d'une personne, le milieu dans lequel elle vit et son patrimoine génétique peuvent avoir une incidence sur sa santé au fur et à mesure qu'elle avance en âge. L'abus du tabac ou de l'alcool, le stress, la mauvaise alimentation et l'inactivité physique sont tous des facteurs associés à des problèmes de santé.

Jusqu'à présent, on ne disposait que de données périodiques sur les effets qu'ont, à long terme, le mode de vie et les expériences vécues sur la santé. Pour combler cette lacune, dans le cadre de l'Enquête nationale sur la santé de la population, on posera aux mêmes répondants, tous les 2 ans et pendant 20 ans, des questions sur l'état de santé, sur l'utilisation des services de santé et des médicaments, et sur le mode de vie. Selon les premiers résultats de l'enquête, les Canadiens se jugent en bonne santé, mais leur forme physique laisse parfois à désirer.

par Wayne Millar et Marie P. Beaudet

La plupart des adultes disent être en bonne santé Le premier cycle de l'enquête a été effectué en 1994. Cette année-là, 62 % des répondants adultes ont jugé leur santé excellente ou très bonne, tandis que 11 % l'ont estimée passable ou mauvaise. La proportion de personnes qui ont déclaré être en excellente ou en très bonne santé varie de 72 % pour le groupe des 15 à 24 ans à 36 % pour celui des 75 ans et plus.

L'état de santé est en corrélation avec le niveau de scolarité et avec le revenu. En 1994, 72 % des répondants ayant fait des études collégiales ou universitaires se sont déclarés en excellente ou en très bonne santé, comparativement à 49 % de ceux n'ayant pas terminé leurs études secondaires. Les personnes situées au haut de l'échelle des revenus se sont, en général, jugées en meilleure santé que celles situées au bas de l'échelle. En 1994, 77 % des hommes et 74 % des femmes appartenant à la catégorie des revenus les plus élevés ont déclaré être en excellente ou en très bonne santé, comparativement à 52 % des hommes et à 51 % des femmes appartenant à la catégorie des revenus les plus faibles[1].

Plus de la moitié des Canadiens adultes souffrent d'au moins 1 trouble chronique En 1994, un peu plus de la moitié (55 %) des répondants adultes ont déclaré souffrir d'au moins 1 problème de santé chronique. Les troubles les plus courants sont les allergies (20 % de tous les adultes), les maux de dos (15 %), l'arthrite et le rhumatisme (13 %) et l'hypertension (9 %). La prévalence de la plupart des affections chroniques est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Une plus forte proportion de femmes ont aussi déclaré souffrir de plusieurs troubles chroniques.

La douleur chronique est directement liée aux affections chroniques. Globalement, 17 % des adultes ont dit éprouver une douleur ou un malaise chronique en 1994. Presque la moitié (47 %) des personnes souffrant d'arthrite ou de rhumatisme et 42 % de celles atteintes de maux de dos d'origine non arthritique ont dit ressentir une douleur chronique. Une grande proportion de diabétiques (43 %) et de personnes atteintes d'une cardiopathie (41 %) ont fait la même déclaration.

Les jeunes sont les plus susceptibles de subir une blessure Durant les 12 mois précédant l'interview, 17 % des répondants adultes ont subi une blessure suffisamment grave pour restreindre leurs activités quotidiennes. En 1994, 30 % des répondants de 15 à 19 ans ont déclaré avoir subi au moins 1 blessure. Toutefois, chez ceux de 25 ans et plus, la proportion était inférieure à 20 %. Ces résultats reflètent la tendance qu'ont les jeunes à faire plus d'exercice. Les foulures et les entorses, qui représentent 45 % du total, sont les blessures les plus courantes.

Un adulte sur cinq fait état d'une restriction prolongée de l'activité En 1994, 21 % des répondants de 15 ans et plus ont fait état d'une restriction du type ou de la quantité d'activités auxquelles ils pouvaient se livrer à la maison, au travail, en

1. Les ménages appartenant à la catégorie des revenus les plus élevés incluent les ménages de 1 ou 2 personnes ayant un revenu de 60 000 $ et plus, et ceux d'au moins 3 personnes ayant un revenu de 80 000 $ et plus. Les ménages appartenant à la catégorie des revenus les plus faibles incluent les ménages de 1 ou 2 personnes ayant un revenu inférieur à 15 000 $, ceux de 3 ou 4 personnes ayant un revenu inférieur à 20 000 $, et ceux de 5 personnes et plus ayant un revenu inférieur à 30 000 $.

COMPLÉMENT D'INFORMATION TSC

Enquête nationale sur la santé de la population

L'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) avait pour objectif d'évaluer l'état de santé des Canadiens et de mieux comprendre quels en sont les déterminants. L'ENSP est une enquête longitudinale au cours de laquelle on recueillera des données auprès d'un même panel de répondants, tous les deux ans, pendant un maximum de deux décennies. La première vague de collecte de données a débuté en juin 1994 et la dernière s'est terminée en juin 1995. Durant cette phase, on a interviewé les résidents de 26 400 ménages répartis dans toutes les provinces (sauf les personnes vivant dans les réserves indiennes ou les bases des Forces canadiennes).

Le présent article est inspiré de la publication *Aperçu de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995* de Statistique Canada, nº 82-567 au catalogue. D'autres articles fondés sur les résultats de l'ENSP, qui mettront l'accent sur divers aspects de la santé des Canadiens, paraîtront dans la revue trimestrielle *Rapports sur la santé* de Statistique Canada, publication nº 82-003 au catalogue.

Un fichier de microdonnées à grande diffusion de l'ENSP de 1994-1995 est offert sur disquette ou sur disque compact-ROM. Les demandes de données doivent être adressées à la Sous-section des demandes d'information, Division des statistiques sur la santé, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Téléphone (613) 951-1746 ou télécopieur (613) 951-0792.

Les membres des ménages appartenant à la catégorie des revenus les plus élevés sont proportionnellement plus nombreux à se déclarer en excellente ou en très bonne santé TSC

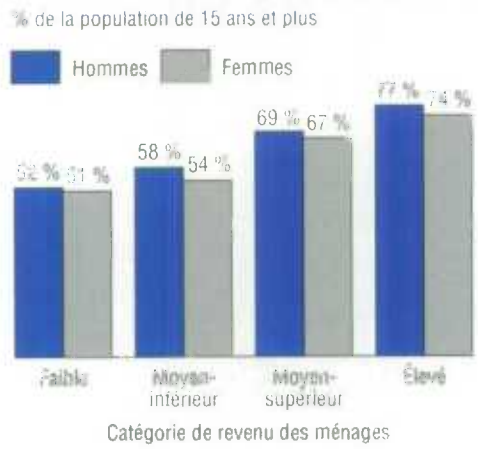

Source : Statistique Canada, publication nº 82-567 au catalogue

classe ou durant les loisirs. La prévalence de la restriction prolongée de l'activité est pratiquement la même chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, la probabilité de faire face à une telle limitation augmente avec l'âge, passant de 13 % pour les personnes de 15 à 19 ans à 39 % pour celles de 65 ans et plus.

La restriction de l'activité est plus souvent liée à la maladie qu'aux blessures, particulièrement chez les personnes âgées. En effet, 37 % des répondants de 15 à 44 ans ont dit devoir la restriction de leur activité à une blessure. En revanche, pour le groupe des 45 ans et plus, la proportion n'était que de 22 %.

La dépression est un trouble psychique courant En 1994, 6 % des répondants ont déclaré avoir subi une crise de dépression majeure au cours des 12 mois précédents. Des questions ayant trait à plusieurs symptômes de la dépression ont été posées pour déterminer si des signes cliniques de la maladie auraient été diagnostiqués chez ces personnes. Une proportion deux fois plus forte de femmes (8 %) que d'hommes (4 %) ont indiqué avoir souffert d'une dépression majeure. Cette maladie est associée à un état de stress chronique intense. Dans l'ensemble, 13 %

2. Les poids normalisés acceptables sont calculés au moyen de l'indice de masse corporelle. Le poids, exprimé en kilogrammes, est divisé par le carré de la taille, exprimée en mètres. Une valeur inférieure à 20 indique que le répondant présente une insuffisance de poids; une valeur comprise entre 20 et 24, que son poids est acceptable; entre 25 et 27, qu'il présente un certain embonpoint; et égale ou supérieure à 28, qu'il est obèse.

des adultes de 18 ans et plus sujets à un grand stress ont subi une crise de dépression majeure, comparativement à 2 % de ceux n'éprouvant que très peu de stress.

L'usage du tabac est en relation avec le stress chronique Chez les personnes de 15 ans et plus, 3 sur 10 ont déclaré qu'elles fumaient en 1994 : 25 %, quotidiennement et 5 %, occasionnellement. Les hommes (33 %) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (29 %) à faire usage du tabac, sauf pour le groupe des 15 à 19 ans, où la prévalence de l'usage du tabac est plus forte chez les femmes (30 %) que chez les hommes (28 %).

En 1994, 46 % des hommes qui vivaient un stress chronique intense fumaient, ce qui représente presque le double de la proportion d'hommes qui ont déclaré n'éprouver que très peu de stress chronique (27 %). On note une relation comparable chez les femmes, le taux de tabagisme variant de 45 % chez celles soumises à un stress intense à 21 % chez celles éprouvant très peu de stress.

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à consommer de l'alcool En 1994, plus de la moitié (58 %) des répondants adultes ont déclaré boire, autrement dit consommer des boissons alcoolisés au moins 1 fois par mois. Un nombre proportionnellement plus élevé d'hommes (69 %) que de femmes (47 %) ont dit consommer de l'alcool. Chez les hommes, c'est pour le groupe des 25 à 29 ans (79 %) que l'on note la proportion la plus forte et chez les femmes, pour les groupes des 20 à 24 ans et des 35 à 44 ans (54 %). Enfin, la proportion de buveurs est plus faible chez les personnes de 65 ans et plus, à savoir 52 % d'hommes et 31 % de femmes.

Il existe une corrélation entre la consommation d'alcool et l'usage du tabac. La prévalence du tabagisme est plus forte chez les buveurs (35 %), les buveurs occasionnels (30 %) et les anciens buveurs (27 %) que chez les personnes qui n'ont jamais consommé d'alcool (10 %).

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à être obèses En 1994, environ 23 % des Canadiens de 20 à 64 ans étaient obèses[2], et 23 % présentaient un certain embonpoint. Les hommes (25 %) étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes (20 %) à être obèses. Toutefois, pour les deux sexes, la probabilité de présenter un excès de poids augmente avec l'âge.

En revanche, 9 % des Canadiens présentaient une insuffisance de poids. Les femmes, particulièrement les jeunes filles, étaient les plus susceptibles d'être dans cette situation. En 1994, 1 femme de 20 à 24 ans sur 4 (25 %) présentait une insuffisance de poids, comparativement à 9 % des hommes du même groupe d'âge.

La plupart des Canadiens ne font pas d'exercice durant leurs loisirs Environ 17 % des répondants de 15 ans et plus ont déclaré être physiquement actifs durant leurs loisirs. Les hommes (20 %) étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes (15 %) à faire de l'exercice. Dans le cas des hommes aussi bien que des femmes, ce sont les personnes de 15 à 19 ans qui se livraient le plus fréquemment à des activités physiques durant les loisirs.

Si la plupart des répondants (56 %) se sont dits inactifs durant leurs loisirs, les femmes (61 %) étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes (51 %) à s'adonner à des activités sédentaires dans ces circonstances. En outre, la fréquence de l'inactivité durant les loisirs augmente avec l'âge.

La plupart des Canadiens consultent les médecins et les dentistes En 1994, 77 % des répondants adultes ont déclaré avoir consulté un médecin l'année précédente, et 55 %, un dentiste. En outre, 35 % ont consulté un spécialiste de la vue et 27 %, d'autres professionnels de la santé. Le revenu a peu d'incidence sur la probabilité de consulter un médecin, mais la fréquence des visites chez le dentiste augmente avec le revenu du ménage.

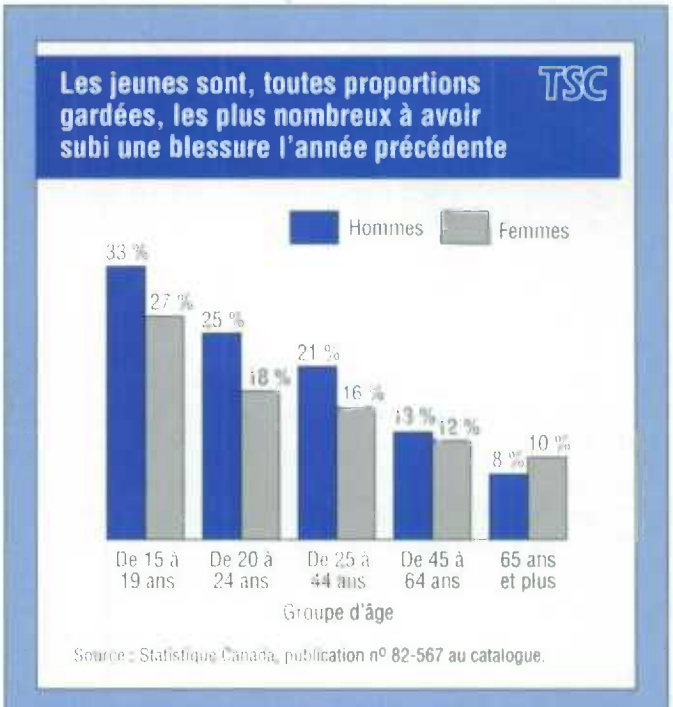

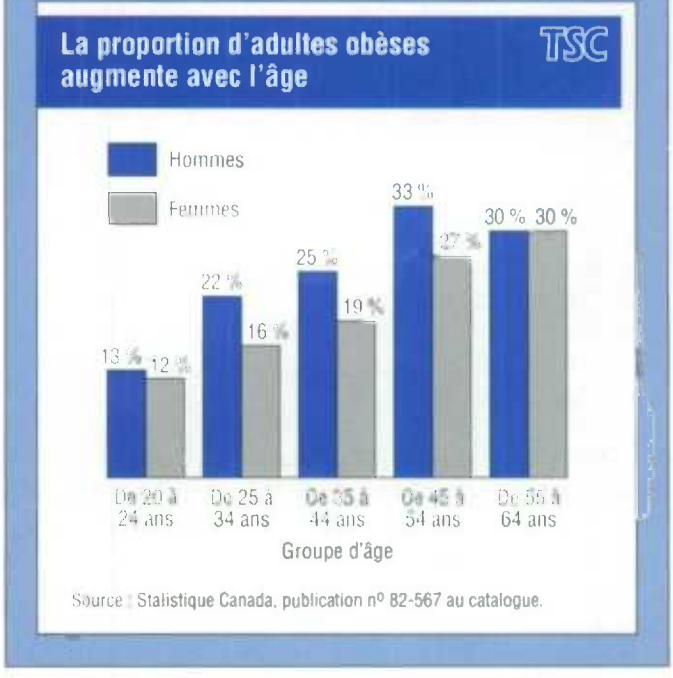

Les femmes (83 %) étaient proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les hommes (72 %) à consulter un médecin. Par contre, l'écart est faible entre les proportions d'hommes et de femmes qui ont consulté un dentiste, un physiothérapeute, un psychologue ou un ergothérapeute.

Puisque la prévalence des affections chroniques augmente avec l'âge, il n'est pas surprenant que ce soit les personnes âgées qui consultent le plus fréquemment un médecin. Par exemple, 89 % des personnes de 75 ans et plus ont dit avoir consulté un médecin au moins 1 fois l'année précédente, comparativement à 72 % des personnes de 15 à 19 ans.

Le recours aux services des professionnels de la santé fluctue selon la province. Le taux de consultation des médecins varie de 82 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 70 % au Québec. La proportion des Canadiens qui ont rendu visite à un dentiste varie de 62 % en Ontario à 35 % à Terre-Neuve.

Les personnes souffrant d'une affection chronique consultent les médecins plus fréquemment Les personnes atteintes d'au moins 1 affection chronique ont déclaré avoir consulté un médecin, en moyenne, 6 fois l'année précédente, tandis que celles ne souffrant pas de ce type d'affection ne l'ont fait que 3 fois. En outre, le nombre moyen de consultations augmente avec le nombre de troubles chroniques.

Globalement, 13 % des répondants ont consulté un médecin au moins 10 fois l'année précédente. Toutefois, la proportion varie d'une province à l'autre, de 18 % en Nouvelle-Écosse à 9 % au Québec.

En 1994, seulement une faible proportion (4 %) des répondants de 15 ans et plus ont déclaré avoir eu besoin de soins de santé ou de conseils à un moment donné l'année précédente, mais ne pas les avoir reçus. Cette proportion ne varie pas de façon significative selon l'âge, le sexe, le revenu ni le niveau de scolarité.

Plus des trois quarts des adultes canadiens ont pris des médicaments En 1994, 77 % des répondants de 15 ans et plus (83 % des femmes et 71 % des hommes) ont déclaré avoir pris au moins 1 médicament prescrit ou 1 médicament en vente libre le mois précédent. Les médicaments antidouleurs, qui incluent l'aspirine et d'autres analgésiques, étaient les médicaments les plus couramment utilisés (62 %). Les remèdes contre le rhume ou la toux (15 %) et contre les allergies (10 %) étaient également utilisés très fréquemment.

Durant le mois précédant l'enquête, les femmes ont pris un plus grand nombre de médicaments (1,9 en moyenne) que les hommes (1,3). Même après l'exclusion de la pilule anticonceptionnelle ou des hormones prescrites à la ménopause, le nombre moyen de médicaments pris par les femmes le mois précédent se chiffrait à 1,7.

Globalement, 21 % des femmes de 15 à 39 ans ont déclaré avoir pris la pilule le mois précédant l'enquête. Toutes proportions gardées, ce sont les femmes de 20 à 24 ans qui ont été les plus nombreuses à la prendre (38 %), suivies de celles de 25 à 29 ans (26 %) et de 15 à 19 ans (24 %). En revanche, 18 % des femmes de 30 à 34 ans, et seulement 8 % de celles de 35 à 39 ans, ont pris ce médicament.

Environ 15 % des femmes de 45 ans et plus ont déclaré prendre des hormones prescrites à la ménopause. C'est pour le groupe des 50 à 54 ans que la proportion était la plus forte (31 %).

Les soins chiropratiques sont les soins de santé non traditionnels les plus courants L'expression «médecine douce» fait allusion à toute une gamme de soins offerts en dehors du système de santé traditionnel. En 1994, 15 % des adultes ont déclaré avoir eu recours à l'une ou l'autre forme de médecine douce l'année précédente. En effet, 11 % des répondants ont consulté un chiropraticien, 2 %, un homéopathe et 2 %, un massothérapeute. Environ 12 % ont consulté à la fois un médecin et un praticien de la médecine douce. Environ 2 % seulement des adultes ont recouru exclusivement à la médecine douce. En général, le recours à ce type de soins est plus courant chez les femmes (16 %) que chez les hommes (13 %).

Fait peu surprenant, le recours à la médecine douce est en corrélation avec l'existence d'un problème de santé chronique. Seulement 10 % des personnes ne souffrant d'aucun trouble chronique se sont adressées à des praticiens de la médecine douce, comparativement à 16 % de celles qui en présentaient 1, 19 % de celles qui en présentaient 2 et 23 % de celles qui en présentaient au moins 3. Les troubles pour lesquels la corrélation est relativement forte incluent les maux de dos (34 %), les allergies alimentaires (25 %), l'incontinence urinaire (20 %) et les ulcères de l'estomac ou de l'intestin (17 %).

• Pour plus de renseignements, consulter la publication *Aperçu de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995*, Statistique Canada, nº 82-567 au catalogue.

Wayne Millar et **Marie P. Beaudet** sont des analystes principaux de la Division des statistiques sur la santé de Statistique Canada.

TSC

NOUVELLES PUBLICATIONS DE STATISTIQUE CANADA

- *Données agricoles*
  Nº 21-5220XPF au catalogue
  5 $/6 $ US/7 $ US
- *Accidents du travail*
  Nº 72-2080XPB au catalogue
  33 $/40 $ US/47 $ US
- *Programmes de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique*
  Nº 74-5070XPB au catalogue
  54 $/65 $ US/76 $ US
- *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes*
  Nº 85-2190XPF au catalogue
  30 $/36 $ US/42 $ US
- *Au fil des heures... L'emploi du temps des Canadiens*
  Nº 89-5440XPF au catalogue
  40 $/48 $ US/56 $ US

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composez sans frais le

1-800-267-6677

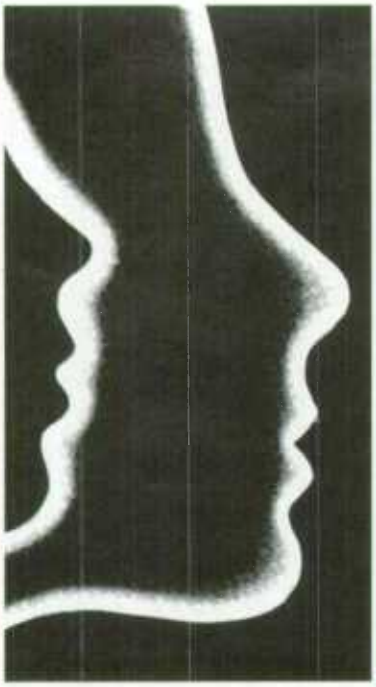

La revue fiable de renseignements sur la santé

Dans le monde d'aujourd'hui, le fait d'être informé de la santé des Canadiens et des soins dispensés au pays n'est pas un luxe mais une nécessité. C'est toutefois à vous qu'il revient de juger si les données que vous consultez sont suffisamment justes et actuelles.

Emboîtez le pas à des centaines de professionnels de la santé, de chercheurs, d'assureurs et de décideurs qui se tournent vers ***Rapports sur la santé*** pour obtenir des faits et des chiffres fiables. Publié quatre fois l'an, ce périodique, qui répond aux normes sévères de Statistique Canada en matière d'exactitude et d'actualité des données, vous sera fort utile. Chacun des volumes vous offre des :

- faits saillants des données qui viennent de paraître;
- informations sur les publications récentes et les mises à jour;
- articles vivants et pénétrants;
- renseignements sur les tableaux spécialisés et les données personnalisées.

Des textes concis, des graphiques instructifs et des tableaux faciles à consulter donnent un mélange parfait de données essentielles et d'analyses directes. Les numéros de ***Rapports sur la santé*** sont rédigés par les analystes de la Division des statistiques sur la santé avec l'apport inédit de spécialistes de l'extérieur. On peut ainsi brosser un tableau particulièrement fidèle de la situation et aborder un vaste éventail de sujets d'un point de vue tout à fait novateur. Parmi ces sujets, il y a :

- la femme et les maladies cardio-vasculaires;
- les soins de santé pour les aînés;
- les récentes découvertes sur le cancer, les maladies du coeur et la tuberculose;
- la mortalité selon les professions;
- les risques pour la santé et la catégorie sociale.

Avec sa grande portée et ses faits solides, ***Rapports sur la santé*** a rapidement acquis une réputation de source digne de foi sur les faits nouveaux et les préoccupations du domaine de la santé. Cette publication est un ouvrage essentiel si vous planifiez, établissez, offrez ou évaluez des programmes et des activités, autrement dit si vous êtes intéressé par les questions relatives à la santé.

Ne soyez pas simplement informé. Disposez de renseignements actuels et fiables, soit les renseignements de pointe sur la santé des Canadiens et les soins de santé au pays que vous offre ***Rapports sur la santé***. Abonnez-vous dès aujourd'hui.

L'abonnement à *Rapports sur la santé* (n° 82-0030XPB au catalogue) coûte 112 $ par an au Canada, 135 $ US aux États-Unis et 157 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à : **Statistique Canada**
Division du marketing, Vente et service
120, av. Parkdale,
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

ou communiquez avec le Centre de consultation de Statistique Canada de votre région (la liste des centres figure dans la présente publication). Vous pouvez également commander par télécopieur au **1-613-951-1584** ou par téléphone au numéro sans frais **1-800-267-6677** et porter les frais à votre compte VISA ou MasterCard.

729MISC94251

CARNET DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Suggestions relatives à l'utilisation de Tendances sociales canadiennes *en classe*

Plan de leçon inspiré de «Programmes gouvernementaux de la sécurité du revenu à l'intention des personnes âgées : Aperçu, Sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec»

Objectifs

- Veiller à ce que les élèves soient mieux au fait des programmes de la sécurité du revenu destinés aux personnes âgées.
- Faire en sorte que les élèves prennent conscience des enjeux financiers auxquels sont confrontées les personnes âgées au Canada.
- Montrer aux élèves que les décisions financières prises pendant leur jeune âge auront des répercussions sur leur vie après leur départ à la retraite.
- Apprendre aux élèves à choisir les renseignements pertinents dans un texte et à les interpréter.

Méthode

1. Établir des profils de personnes âgées comportant des caractéristiques différentes sur les plans des finances et du mode de vie. Voici des exemples :
   - un couple à la retraite au sein duquel les deux conjoints possèdent un régime privé de retraite et des investissements, et dont le revenu familial global est de 87 000 $;
   - une femme n'ayant jamais été mariée et ayant pris sa retraite d'un poste qui ne comportait pas de régime privé de pension;
   - un célibataire comptant un régime privé de pension de 27 000 $;
   - une veuve qui n'a jamais travaillé à l'extérieur du foyer et qui touche des prestations de survivant de 20 000 $ du régime de pension de son mari.
2. Confier à des groupes d'élèves un profil de personnes âgées. Demander aux membres de chaque groupe de lire les trois articles et d'établir une fiche technique résumant les avantages qui pourraient s'appliquer aux personnes âgées dont ils étudient le dossier. Les élèves peuvent se servir de ce résumé pour calculer le revenu tiré de sources gouvernementales par les personnes en question.
3. Demander aux élèves de préparer un budget annuel pour les personnes âgées dont ils étudient le dossier. Inclure des estimations à l'égard de diverses catégories de budget du ménage comme l'alimentation, le logement, le transport, l'habillement, les loisirs, etc. L'enseignant distribue une liste précisant les coûts moyens de divers articles.
4. Se fondant sur le calcul du revenu potentiel des personnes âgées dont ils étudient le dossier, les membres de chaque groupe devraient être en mesure de discuter avec le reste de la classe de certaines des décisions financières que les personnes visées auront à prendre.
5. En groupe, résumer les avantages et les restrictions propres au programme de la Sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec.

Autres ouvrages de référence utiles

- Pour obtenir des renseignements sur les budgets moyens de différents types de ménages, consulter la publication *Dépenses des familles au Canada, 1992*, nº 62-555 au catalogue de Statistique Canada.
- Pour en savoir davantage sur le revenu de retraite, lire le numéro spécial sur l'épargne-retraite dans *L'emploi et le revenu en perspective*, hiver 1995, publication nº 75-001F au catalogue de Statistique Canada.

Partagez vos idées !

Vous êtes-vous inspirés de TSC pour structurer des leçons dont vous aimeriez faire part à d'autres enseignants ? Veuillez communiquer vos idées ou vos commentaires à Harris Popplewell, professeur de sciences sociales à l'école secondaire J.-S.-Woodsworth, a/s Joel Yan, Programme de liaison universitaire, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Télécopieur : (613) 951-4513. Internet : yanjoel@statcan.ca.

Nota : Vous pouvez photocopier le «Carnet du personnel enseignant» **et l'utiliser en classe.**

VOUS DÉSIREZ DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR STATISTIQUE CANADA ?

Communiquez avec notre SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS au 1-800-263-1136

Pour commander des publications, communiquez avec notre SERVICE NATIONAL DE COMMANDES au 1-800-267-6677

SERVICE NATIONAL ATS : 1-800-363-7629

Statistique Canada met à votre disposition ses 10 centres de référence régionaux :

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : 1-902-426-5331
Télécopieur : 1-902-426-9538

Québec
Montréal (QC) : 1-514-283-5725
Télécopieur : 1-514-283-9350

Ontario
Toronto (Ont.) : 1-416-973-6586
Télécopieur : 1-416-973-7475

Manitoba
Winnipeg (Man.) : 1-204-983-4020
Télécopieur : 1-204-983-7543

Saskatchewan
Regina (Sask.) : 1-306-780-5405
Télécopieur : 1-306-780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : 1-403-495-3027
Télécopieur : 1-403-495-5318

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.) : 1-403-292-6717
Télécopieur : 1-403-292-4958

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : 1-604-666-3691
Télécopieur : 1-604-666-4863

Région de la Capitale nationale
1-613-951-8116
Télécopieur : 1-613-951-0581

Normes de service au public
Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

INFORMATION

Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à :

Division du marketing
Ventes et Service
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

BUREAU DE POSTE

LE RECENSEMENT DE 1996
SOYEZ DU NOMBRE !

*Le 14 mai 1996 est le jour du recensement; il s'inscrit dans une longue tradition de tenue d'archives au pays. Le Recensement du Canada constitue une mine de renseignements inestimables sur les dimensions sociales et économiques de la vie canadienne. C'est en 1666 que l'intendant de la Nouvelle-France, Jean Talon, a procédé au premier recensement de ce qui est maintenant appelé le Canada. Des recensements ont ensuite été effectués sporadiquement jusqu'en 1851, année où fut adoptée une loi prescrivant qu'un recensement soit tenu tous les 10 ans. Cette prescription a été intégrée à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique *de 1867. Statistique Canada a procédé à des recensements tous les 5 ans depuis 1956 à l'échelle nationale, et depuis 1906 dans les provinces des Prairies.*

Peu avant le jour du recensement, plus de 11 millions de ménages auront reçu un questionnaire du Recensement de la population[1]. Tous n'auront pas reçu le même formulaire : 4 ménages sur 5 devront remplir le questionnaire abrégé de 7 questions, tandis que 1 ménage sur 5 remplira le questionnaire complet comportant 55 questions. Un adulte au sein de chaque ménage remplit le formulaire et le renvoie par la poste à Statistique Canada. Pour les 2 % de la population qui vit dans des régions éloignées, un recenseur remplit le questionnaire au cours d'une interview à domicile. Les renseignements figurant sur chaque formulaire sont tenus confidentiels et sont protégés par la loi. Seuls les employés de Statistique Canada qui ont prêté serment de garder le secret et qui travaillent directement avec les données du recensement voient les questionnaires remplis.

Une source incomparable de renseignements au sujet du Canada et de ses habitants Le Recensement de la population touche tous les habitants. Il constitue donc une source fiable de données détaillées sur la population jusque dans des secteurs géographiques aussi restreints que les quartiers d'une ville. La collecte des données étant faite tous les cinq ans à partir de questions similaires, les données du recensement peuvent être utilisées pour surveiller les changements démographiques qui se produisent dans tout le Canada.

Les données du recensement sont nécessaires pour l'application de nombreuses mesures législatives fédérales. À titre d'exemple, la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi canadienne sur la santé*, la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* et la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* renferment des dispositions qui renvoient à des données du recensement ou exigent de telles données. De plus, chaque personne dénombrée dans le recensement est prise en considération pour la répartition des paiements de transfert versés annuellement par le gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires, qui, à leur tour, versent des subventions aux gouvernements locaux et municipaux d'après les chiffres de la population.

Les données du recensement sont aussi un outil indispensable pour la prise de décisions à bien des niveaux. Les gouvernements s'en servent pour élaborer et évaluer leurs politiques et leurs programmes. Les entreprises y ont recours pour faire des études de marché et se préparer aux transformations que subira l'économie. Les syndicats les mettent à contribution dans la négociation de leurs contrats de travail, et les universitaires les étudient pour analyser les tendances et mener des recherches approfondies; enfin, les médias s'y fient pour faire état des changements qui se produisent au sein de la société canadienne.

Les données du recensement sont aussi essentielles à d'autres aspects des travaux de Statistique Canada. Les données démographiques, par exemple, servent de point de repère pour estimer la population durant les années entre les recensements. À partir des données du recensement, Statistique Canada peut élaborer des enquêtes par sondage destinées à recueillir d'autres renseignements, et peut en pondérer les résultats de sorte qu'ils soient représentatifs des divers segments de la population. L'Enquête sur la population active, l'Enquête nationale sur la santé de la population et l'Enquête sociale générale sont trois exemples parmi tant d'autres de ce genre d'enquêtes par sondage.

Le Recensement de 1996 comporte un cycle de huit ans qui comprend la planification et la tenue du recensement proprement dit, ainsi que le traitement, l'analyse et la diffusion des données recueillies. Le coût total du Recensement de 1996 est estimé à 347,4 millions de dollars, comparativement à 303 millions de dollars pour le Recensement de 1991. Toutefois, compte tenu de l'inflation et de la croissance de la population, le Recensement de 1996 coûtera 30,75 $ par ménage, ce qui est légèrement supérieur au coût par ménage du Recensement de 1991 (30,32 $). Ce coût doit être évalué par rapport à ce qu'il en coûterait de fournir des renseignements par d'autres moyens ou de prendre des décisions et de mettre en oeuvre des programmes à partir de renseignements désuets. Comme les estimations démographiques sont utilisées pour déterminer les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires, la moindre erreur dans les estimations pourrait fausser la répartition de milliards de dollars.

1. Les personnes qui, au 14 mai, n'ont pas encore reçu de formulaire, et celles qui ont des questions au sujet du recensement ou qui ont besoin d'aide pour remplir le formulaire sont priées de communiquer sans frais avec l'Assistance téléphonique du recensement, au 1-800-670-3388.

Contenu du questionnaire complet du Recensement de la population de 1996

Renseignements de base

❑ La **question 1** demande le nom de chaque personne au sein du ménage, afin qu'aucune ne soit oubliée ou comptée deux fois. Les noms ne sont pas entrés dans la base de données du recensement.

❑ Les **questions 2 à 6** portent sur chacune des personnes au sein du ménage (lien avec la personne 1, date de naissance, sexe, état matrimonial, partenaire en union libre). On obtient ainsi des données sur la taille de la famille, le nombre d'enfants vivant avec un parent et le nombre de personnes vivant seules; ces données sont utilisées pour la planification de certains programmes, notamment la Sécurité de la vieillesse et la prestation fiscale pour enfants. Les villes et les villages s'en servent aussi pour planifier la mise en place de garderies, d'écoles et de résidences pour personnes âgées.

Limitations d'activité

❑ Les **questions 7 et 8** permettent d'obtenir des renseignements sur le nombre de personnes au Canada signalant une incapacité mentale ou physique, et sur le nombre de personnes ayant des problèmes chroniques de santé qui limitent leur activité. Grâce à ces données, Statistique Canada peut concevoir d'autres enquêtes pour en savoir davantage sur les obstacles auxquels se butent, dans leur vie de tous les jours, les personnes ayant une incapacité.

Langue

❑ Les **questions 9 à 12** permettent de recueillir des données sur la langue apprise en premier lieu à la maison durant l'enfance, et sur les langues qui sont encore comprises et parlées. Ces données sont utiles pour la mise en oeuvre de programmes visant à protéger les droits conférés aux Canadiens par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elles servent également à déterminer les besoins en matière de formation et de services linguistiques en français ou en anglais.

Données socioculturelles

❑ La **question 13** permet de savoir dans quelle province ou quel territoire du Canada, ou dans quel pays étranger, sont nées les personnes recensées. On obtient ainsi des renseignements sur les mouvements de population au sein du Canada et des autres pays vers le Canada.

❑ La **question 14** porte sur la citoyenneté de la population canadienne, ce qui aide à la planification électorale. Combinées aux données sur l'âge, ces données permettent d'établir le nombre d'électeurs potentiels. La question permet aussi d'obtenir les renseignements nécessaires à l'administration des transferts de régimes de retraite entre le Canada et d'autres pays.

❑ Les **questions 15 et 16** servent à déterminer le nombre d'immigrants et de résidents non permanents au Canada, et l'année où ces personnes ont immigré au pays. Les données obtenues sont souvent combinées à d'autres données du recensement pour suivre l'évolution de la situation socio-économique des immigrants, pour revoir les politiques et les programmes d'emploi et d'immigration, et pour planifier les services d'éducation, de santé et d'autres services.

❑ La **question 17** permet d'obtenir un tableau de la diversité ethnique et culturelle de la population canadienne et d'obtenir les données requises en vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Combinées à d'autres données du recensement, les réponses à cette question permettent aussi de cerner les caractéristiques des groupes ethniques ou culturels qui vivent au Canada. Ces renseignements sont utilisés abondamment par les associations ethniques ou culturelles, les organismes gouvernementaux et les chercheurs, pour une foule d'activités comme la promotion de la santé, les communications et la commercialisation.

❑ Les **questions 18, 20 et 21** permettent d'obtenir des données sur les peuples autochtones ou les Premières nations, qui servent à appliquer les dispositions législatives et à administrer les programmes d'emploi en vertu de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

❑ La **question 19** facilite l'identification des groupes formant les minorités visibles au Canada. Ces données servent à élaborer des programmes en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui préconise des chances égales pour tous.

Mobilité

❑ Les **questions 22 et 23** visent à obtenir des données sur les mouvements migratoires vers le Canada, à l'intérieur du pays et vers les pays étrangers. Ces données permettent d'établir des estimations sur la population entre les recensements, aux échelles nationale, provinciale et infraprovinciale. On s'en sert aussi pour déterminer les besoins futurs en matière d'habitation, d'éducation, de transport et de services sociaux, et pour mettre en application les programmes visés par la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*.

Éducation

❑ Les **questions 24 à 29** permettent d'obtenir des données sur la scolarité, la formation et les compétences particulières de la population, à partir desquelles les administrations publiques et les employeurs peuvent déterminer s'il y a suffisamment de main-d'oeuvre possédant la scolarité, la formation et les compétences professionnelles nécessaires dans des secteurs particuliers. On se sert également de ces données pour élaborer des programmes de formation visant à répondre aux besoins changeants du marché du travail.

Les renseignements sur la fréquentation scolaire sont nécessaires pour la planification et le financement des programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, en

Contenu du questionnaire complet du Recensement de la population de 1996

vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Ils servent également à élaborer des mesures d'encouragement et des programmes d'incitation à la fréquentation scolaire ou au retour aux études.

Travail ménager

❑ La **question 30** permet d'obtenir des données sur le travail ménager non rémunéré, et plus précisément sur le temps consacré par les personnes de 15 ans et plus aux travaux ménagers, ainsi qu'aux soins et à l'aide aux enfants et aux personnes âgées. Ces renseignements sont indispensables pour l'étude de nombreuses questions relatives au marché du travail et à la politique sociale, et pour répondre aux préoccupations de nombreuses organisations féminines.

Activité sur le marché du travail

❑ Les **questions 31 à 46** servent à obtenir des données sur le travail rémunéré exécuté par les personnes de 15 ans et plus. Ces données sont importantes, aussi bien pour les entreprises que pour les gouvernements, à toutes les échelles, pour planifier les programmes d'éducation et de formation, prévoir les débouchés futurs, planifier des systèmes efficaces de transport en commun et élaborer des mesures visant à soutenir la création d'emplois par les employeurs dans toutes les collectivités du pays.

Revenu

❑ La **question 47** permet d'établir les revenus tirés d'un emploi, d'un travail indépendant, du gouvernement et d'autres sources. Le recensement est la seule source de statistiques détaillées sur le revenu de toutes les personnes au Canada, leur famille et les ménages. Les dossiers de l'impôt sont une autre source de renseignements sur le revenu, mais ils ne donnent pas d'information aussi détaillée sur les caractéristiques des personnes comme le fait le recensement.

Les gouvernements se servent des données sur le revenu tirées du recensement pour élaborer les programmes de soutien du revenu et les services sociaux comme les pensions de sécurité de la vieillesse, les suppléments de revenu provinciaux et les prestations d'aide sociale. Ces données servent également à établir si les programmes visant à procurer un supplément de revenu aux familles sont efficaces, et à déterminer les secteurs géographiques spécifiques qui ont besoin d'aide. Les grandes et les petites entreprises se servent de ces données pour commercialiser leurs produits, ouvrir des magasins près des consommateurs et élaborer de nouveaux produits et services.

Logement

❑ Les **questions sur le logement (H1 à H8)** permettent de recueillir des données qu'utiliseront les entrepreneurs privés, ainsi que les planificateurs aux échelles fédérale, provinciale et municipale, pour élaborer et évaluer des projets d'habitation. Les responsables de nombreux programmes mis en application en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* se servent de ces données. Citons notamment à cet égard l'assurance-prêt hypothécaire, l'assurance-prêt pour une première maison, la gestion des terres, ainsi que les programmes de logement à l'intention des Autochtones, des victimes de violence familiale et des personnes ayant une incapacité.

Les données sur le nombre de pièces et de chambres à coucher dans les foyers, combinées avec les données sur le nombre de personnes dans les ménages et les coûts d'habitation, sont utilisées pour évaluer la situation économique des familles canadiennes. Elles permettent, en particulier, aux administrations provinciales et municipales d'évaluer l'état de surpeuplement des ménages, qui se répercute sur la qualité de vie des résidents. Des programmes peuvent être mis sur pied pour répondre aux besoins changeants en matière d'habitation.

Les données sur la période de construction et les besoins de réparations sont utilisées par l'industrie du logement pour évaluer l'âge et la condition matérielle des logements au Canada. Les municipalités peuvent mettre sur pied des programmes d'amélioration de quartier lorsque le besoin s'en fait sentir.

Confidentialité

❑ Personne, même pas les tribunaux ou d'autres ministères, ne peut obtenir des données sur le revenu personnel ou d'autres renseignements personnels provenant du recensement. Toutes les réponses sont gardées confidentielles, car la loi l'exige.

Recensement de l'agriculture

Le Recensement de l'agriculture est effectué le même jour que le Recensement de la population. Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture recueille des données sur les exploitants agricoles et sur divers sujets comme les cultures, le bétail, la machinerie agricole, les recettes et les dépenses des exploitations ainsi que les méthodes de gestion des terres. Le Recensement de l'agriculture de 1996 permettra de recueillir des données sur plus d'un quart de million d'exploitations agricoles dans tout le Canada. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec Lynda Kemp, au 1-800-465-1991, ou écrire à Statistique Canada, Division de l'agriculture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.

Quoi de neuf pour le Recensement de 1996 ?

Pour que le recensement soit utile, il doit refléter les changements qui se sont produits au sein de la société et répondre aux besoins particuliers des utilisateurs de données, tout en assurant la plus grande couverture possible et en minimisant le fardeau pour les répondants. Les questions incluses dans le recensement doivent avoir une importance nationale. Le besoin de données en particulier doit être justifié, ainsi que tout fardeau additionnel pour les répondants. Il doit

Événements marquants dans l'histoire du recensement

1666
- Premier recensement de la Nouvelle-France. On dénombre 3 215 habitants (à l'exclusion des Autochtones et des membres des troupes royales).

1739
- Dernier recensement sous le régime français.

1767
- Le recensement de la Nouvelle-Écosse comprend des variables sur la religion et l'origine.

1817
- Le recensement de la Nouvelle-Écosse comprend des variables sur le lieu de naissance.

1831
- Premier recensement à Assiniboia dans ce qui est maintenant l'Ouest canadien.

1851
- Le recensement décennal canadien est établi en vertu d'une loi qui exige qu'un recensement soit effectué en 1851, en 1861 et tous les 10 ans par la suite.

1870
- Premier recensement en Colombie-Britannique et au Manitoba.

1871
- Premier recensement du Dominion. Le questionnaire est offert en anglais et en français, une tradition qui se poursuivra dans tous les recensements subséquents.
- La population du Canada atteint 3,5 millions d'habitants.

1905
- Le bureau du recensement devient un organisme gouvernemental permanent.

1906
- Un recensement quinquennal des Prairies est effectué au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

1911
- La date du recensement est reportée d'avril à juin pour éviter les inconvénients du mauvais temps et des conditions routières, et en raison de la difficulté à déterminer la superficie des cultures au début du printemps.

1918
- Création du Bureau fédéral de la statistique en vertu de la *Loi sur la statistique*.

1941
- Exceptionnellement, le recensement est tenu le 14 juin pour ne pas nuire à la première campagne des obligations de la Victoire.
- Tenue de la première enquête par sondage, qui porte sur le logement.
- La population du Canada atteint 11,5 millions d'habitants.

1956
- Premier recensement quinquennal national.

1971
- Pour la première fois, la majorité des répondants remplissent eux-mêmes le questionnaire du recensement (autodénombrement).
- Le Bureau fédéral de la statistique devient Statistique Canada.
- La nouvelle *Loi sur la statistique* exige la tenue d'un recensement de la population et d'un recensement de l'agriculture tous les cinq ans.

1986
- Le questionnaire comprend une question sur l'incapacité, qui servira aussi à établir un échantillon des répondants pour la première enquête postcensitaire sur les limitations d'activité.

1991
- Pour la première fois, le questionnaire du recensement contient une question sur l'union de fait.
- La population compte maintenant 27,3 millions d'habitants, en hausse de 8 % depuis 1986.

1996
- Des questions sur le travail ménager non rémunéré, les minorités visibles et les moyens de transport pour se rendre au travail sont ajoutées au questionnaire du recensement.

également exister un besoin que seul le recensement peut combler en ce qui a trait à la couverture de segments de la population ou de secteurs géographiques en particulier.

Avant le Recensement de 1996, Statistique Canada a sollicité l'opinion de ses clients et des parties intéressées dans tout le Canada, y compris tous les échelons de l'administration publique, le patronat et les syndicats, les milieux de l'éducation, les bibliothèques, les groupes d'intérêt et le grand public. Après des consultations exhaustives et une foule de tests, des options sur le contenu ont été soumises à l'approbation du Cabinet fédéral.

Le questionnaire abrégé du Recensement de 1996, qui est acheminé à 80 % des ménages, comprend sept questions au lieu de neuf, comme c'était le cas en 1991. Le questionnaire abrégé demande les renseignements suivants : le nom, le lien avec la personne 1 (habituellement la personne qui remplit le questionnaire), la date de naissance, le sexe, l'état matrimonial, la vie en union libre et la première langue apprise à la maison durant l'enfance et toujours comprise (communément appelée langue maternelle). Deux questions sur le logement ont été supprimées du questionnaire abrégé, mais sont demeurées sur le questionnaire complet qui est acheminé aux 20 % restants des ménages.

Le questionnaire complet renferme de nouvelles questions sur les groupes qui composent la population (minorités visibles), le travail ménager non rémunéré, les peuples autochtones et les moyens de transport pour se rendre au travail. Les questions relatives à la fécondité et à la religion n'ont pas été incluses dans le Recensement de 1996. Ces questions sont depuis toujours posées chaque 10 ans lors du recensement décennal et la nécessité d'obtenir des renseignements sur ces sujets à des intervalles de 5 ans n'a pas été démontrée.

Groupes qui composent la population (minorités visibles) : La législation fédérale sur l'équité en matière d'emploi exige la collecte de données sur quatre groupes désignés : les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Le recensement fournit, sur ces groupes désignés, des données de référence qui permettent aux employeurs de comparer leurs effectifs avec la population de leur secteur. Par le passé, les ministères fédéraux responsables des programmes d'équité en matière d'emploi se sont servis des données du recensement sur l'origine ethnique, le lieu de naissance et la langue pour définir la population composée de minorités visibles au Canada. Le Recensement de 1996 comprend une question plus directe qui, selon les résultats des tests préalables qui ont été effectués, permettra d'améliorer les données nécessaires à l'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Travail ménager non rémunéré : L'importance du travail non rémunéré à la maison est reconnue depuis longtemps. Depuis la fin des années 70, Statistique Canada s'est employé à élaborer des questions sur le travail non rémunéré qui pourraient susciter des réponses significatives. Dans le cadre des travaux préparatoires au Recensement de 1996, Statistique Canada a accordé une importance inégalée à ce sujet et a réussi à concevoir une méthode efficace pour mesurer le travail non rémunéré. Les nouvelles questions sur le travail ménager non rémunéré, les soins aux enfants et les soins et l'aide aux personnes âgées permettront d'obtenir des données pertinentes à de nombreuses questions relatives au marché du travail et à la politique sociale.

Peuples autochtones : Le Recensement de 1996 contient des questions plus détaillées sur la population autochtone, comparativement aux recensements précédents. En plus de préciser leur statut d'Indien inscrit ou assujetti à un traité, les répondants doivent mentionner s'ils considèrent qu'ils appartiennent à un groupe autochtone. Il y a aussi une question distincte sur la bande indienne ou la Première nation à laquelle appartient le répondant.

Moyen de transport pour se rendre au travail : Le Recensement de 1996 comprend une question sur le moyen de transport utilisé habituellement pour se rendre au travail. Les données recueillies à partir de cette question alimenteront le débat sur des sujets d'intérêt public en rapport avec le transport et l'environnement.

Disponibilité des données du Recensement de 1996

Les résultats du Recensement de 1996 commenceront à être diffusés environ 10 mois après le jour du recensement; les chiffres de population et les données sur le logement viendront en premier, au printemps de 1997. Les autres variables, tirées de la tranche des 20 % des ménages ayant reçu le questionnaire complet, seront diffusées à compter de l'automne de 1997 et au cours de 1998.

On peut se procurer les données du recensement dans les bibliothèques partout au Canada, ainsi que dans les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique. De même, les renseignements et les publications du recensement peuvent être examinés, copiés ou achetés aux bureaux régionaux de Statistique Canada. Les données sont disponibles en version électronique et imprimée, ce qui comprend les disquettes, les bandes magnétiques, les disques compacts-ROM et la copie papier. Des produits et des services personnalisés sont également offerts. De plus, Statistique Canada explore de nouvelles façons de diffuser les renseignements tirés du Recensement de 1996, notamment par Internet. L'adresse de Statistique Canada sur Internet est la suivante : http://www.statcan.ca/

50 ANS D'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE, 1946-1995

	Population de 15+ (14+ avant 1966) (en milliers)	Population active (en milliers)			Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)	Rapport emploi/ population (%)
		Total	Personnes occupées	Personnes en chômage			
1946	8 779	4 829	4 666	163	55,0	3,4	53,1
1947	9 007	4 942	4 832	110	54,9	2,2	53,6
1948	9 141	4 988	4 875	114	54,6	2,3	53,3
1949	9 268	5 055	4 913	141	54,5	2,8	53,0
1950	9 615	5 163	4 976	186	53,7	3,6	51,8
1951	9 732	5 223	5 097	126	53,7	2,4	52,4
1952	9 956	5 324	5 169	155	53,5	2,9	51,9
1953	10 164	5 397	5 235	162	53,1	3,0	51,5
1954	10 391	5 493	5 243	250	52,9	4,6	50,5
1955	10 597	5 610	5 364	245	52,9	4,4	50,6
1956	10 807	5 782	5 585	197	53,5	3,4	51,7
1957	11 123	6 008	5 731	278	54,0	4,6	51,5
1958	11 388	6 137	5 706	432	53,9	7,0	50,1
1959	11 605	6 242	5 870	372	53,8	6,0	50,6
1960	11 831	6 411	5 965	446	54,2	7,0	50,4
1961	12 053	6 521	6 055	466	54,1	7,1	50,2
1962	12 280	6 615	6 225	390	53,9	5,9	50,7
1963	12 536	6 748	6 375	374	53,8	5,5	50,9
1964	12 817	6 933	6 609	324	54,1	4,7	51,6
1965	13 128	7 141	6 862	280	54,4	3,9	52,3
1966	13 083	7 493	7 242	251	57,3	3,4	55,4
1967	13 444	7 747	7 451	296	57,6	3,8	55,4
1968	13 805	7 951	7 593	358	57,6	4,5	55,0
1969	14 162	8 194	7 832	362	57,9	4,4	55,3
1970	14 528	8 395	7 919	476	57,8	5,7	54,5
1971	14 872	8 639	8 104	535	58,1	6,2	54,5
1972	15 186	8 897	8 344	553	58,6	6,2	54,9
1973	15 526	9 276	8 761	515	59,7	5,5	56,4
1974	15 924	9 639	9 125	514	60,5	5,3	57,3
1975	16 323	9 974	9 284	690	61,1	6,9	56,9
1976[1]	17 124	10 530	9 776	754	61,5	7,2	57,1
1977	17 493	10 860	9 978	882	62,1	8,1	57,0
1978	17 839	11 265	10 320	945	63,1	8,4	57,9
1979	18 183	11 630	10 761	870	64,0	7,5	59,2
1980	18 550	11 983	11 082	900	64,6	7,5	59,7
1981	18 883	12 332	11 398	934	65,3	7,6	60,4
1982	19 177	12 398	11 035	1 363	64,7	11,0	57,5
1983	19 433	12 610	11 106	1 504	64,9	11,9	57,1
1984	19 681	12 853	11 402	1 450	65,3	11,3	57,9
1985	19 929	13 123	11 742	1 381	65,8	10,5	58,9
1986	20 182	13 378	12 095	1 283	66,3	9,6	59,9
1987	20 432	13 631	12 422	1 208	66,7	8,9	60,8
1988	20 690	13 900	12 819	1 082	67,2	7,8	62,0
1989	20 968	14 151	13 086	1 065	67,5	7,5	62,4
1990	21 277	14 329	13 165	1 164	67,3	8,1	61,9
1991	21 613	14 408	12 916	1 492	66,7	10,4	59,8
1992	21 986	14 482	12 842	1 640	65,9	11,3	58,4
1993	22 371	14 663	13 015	1 649	65,5	11,2	58,2
1994	22 171	14 832	13 292	1 541	65,3	10,4	58,5
1995	23 027	14 928	13 506	1 422	64,8	9,5	58,6

1. Les estimations de 1976 à 1994 ont été corrigées pour refléter les résultats du Recensement de la population de 1991, y compris les ajustements chronologiques pour le sous-dénombrement du recensement et l'inclusion des résidents non permanents. Les estimations d'avant 1976 ne sont pas strictement comparables aux données révisées.

INDICATEURS SOCIAUX

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
POPULATION								
Canada, 1er juillet (en milliers)	26 894,8	27 379,3	27 790,6	28 120,1	28 542,2	28 947,0 PR	29 251,3 PR	29 606,1 PP
Croissance annuelle (%)	1,3	1,8	1,5	1,2	1,5	1,4 PR	1,1 PR	1,2 PP
Immigration[1]	152 413	178 152	202 979	219 250	241 810	265 405 F	227 860 R	215 652 P
Émigration[1]	40 978	40 395	39 760	43 692	45 633	43 993 F	44 807 PR	45 949 PP
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	14,5	15,0	15,3	14,3	14,0	13,4 P	•	•
Taux de nuptialité (pour 1 000 habitants)	7,0	7,0	6,8	6,1	5,8	5,5	•	•
Taux de divorce (pour 1 000 habitants)	3,1	3,0	2,8	2,7	2,8	2,7	•	•
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	N/A	808 R	879 R	1 096 R	1 184 R	1 198 R	1 130 R	•
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	12 819 R	13 086 R	13 165 R	12 916 R	12 842 R	13 015 R	13 292 R	13 506
– secteur des biens (en milliers)	3 873 R	3 928 R	3 809 R	3 582 R	3 457 R	3 448 R	3 545 R	3 653
– secteur des services (en milliers)	8 946 R	9 158 R	9 356 R	9 334 R	9 385 R	9 567 R	9 746 R	9 852
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 082 R	1 065 R	1 164 R	1 492 R	1 640 R	1 649 R	1 541 R	1 422
Taux de chômage (%)	7,8 R	7,5 R	8,1 R	10,4 R	11,3 R	11,2 R	10,4 R	9,5
Emploi à temps partiel (%)	15,2 R	15,0 R	15,3 R	16,3 R	16,7 R	17,2 R	17,0 R	16,6
Taux d'activité des femmes (%)	57,7 R	58,3 R	58,7 R	58,5 R	58,0 R	57,9 R	57,6 R	57,4
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	33,7	34,1	34,7	35,1	34,9	34,3	•	•
REVENU								
Revenu familial médian	40 904 R	43 995 R	45 618 R	46 389 R	47 199 R	46 717 R	48 091	•
Pourcentage des familles à faible revenu (base de 1992)	12,2 R	11,1 R	12,3 R	13,0 R	13,5 R	14,6 R	13,5	•
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	65,4 R	66,0 R	67,7 R	69,6	71,9 R	72,2 R	69,8	•
ÉDUCATION								
Effectifs du primaire et du secondaire (en milliers)	5 024,1	5 075,3 R	5 141,0	5 218,2 R	5 284,2 R	5 347,4 P	5 402,4 P	5 505,9 E
Effectifs à temps plein du postsecondaire (en milliers)	817,1 R	831,8 R	856,6 R	903,1 R	931,0 R	951,1 P	964,7 E	•
Nombre de doctorats décernés	2 418 R	2 573 R	2 673	2 947	3 136	3 356 R	3 539 P	3 647 E
Dépenses publiques en matière d'éducation – en % du PIB	5,5	5,5	5,8	6,3	6,4	6,2	•	•
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardiovasculaires – hommes	39,5	39,1	37,3	37,1	37,1	37,0	•	•
– femmes	43,4	42,6	41,2	41,0	40,7	40,2	•	•
Pourcentage des décès attribuables au cancer – hommes	27,0	27,2	27,8	28,1	28,7	27,9	•	•
– femmes	26,4	26,4	26,8	27,0	27,3	26,9	•	•
Dépenses publiques en matière de santé – en % du PIB	5,8	5,9	6,2	6,7	6,8	6,7	•	•
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
– crimes de violence	865 R	908 R	970 R	1 056	1 077 R	1 072	1 037	•
– crimes contre la propriété	5 419 R	5 271 R	5 593 R	6 141	5 868 R	5 525	5 214	•
– homicides	2,1 R	2,4 R	2,4 R	2,7	2,6	2,2	2,0	•
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1993)	179 817,8	187 892,3	196 762,4	205 481,1	211 778,7	211 432,6	•	•
– en % des dépenses totales	56,1	56,0	56,8	58,5	59,6	59,6	•	•
– en % du PIB	24,7	25,2	26,9	29,5	30,2	29,7	•	•
Nombre de prestataires d'assurance-chômage (en milliers)	3 016,4	3 025,2	3 261,0	3 663,0	3 658,0	3 415,5	3 086,2	•
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti[m] (en milliers)	2 835,1	2 919,4	3 005,8	3 098,5	3 180,5	3 264,1	3 340,8	3 420,0
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 853,0	1 856,1	1 930,1	2 282,2	2 723,0	2 975,0	3 100,2	3 070,9
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1986) – variation annuelle en %	+ 5,0	+ 2,4	- 0,2	- 1,8	+ 0,6	+ 2,2	+ 4,5	•
Taux d'inflation annuel (%)	4,0	5,0	4,8	5,6	1,5	1,8	0,2	2,1
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	189 635	183 323	150 620	130 094	140 126	129 988	127 346	89 526

– données non disponibles • données non encore disponibles P données provisoires E estimations m chiffres de mars IR estimations intercensitaires corrigées PD estimations postcensitaires définitives PP estimations postcensitaires provisoires PR estimations postcensitaires mises à jour R données mises à jour F données définitives

1. Pour l'année se terminant le 30 juin.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

Correction : Dans le numéro d'hiver 1995 de TSC, le nombre de 1994 pour les effectifs à temps plein du postsecondaire (en milliers) aurait dû être 964,7P.

Stagnation du taux d'activité des femmes adultes

Pendant plusieurs décennies, il y a eu une progression constante de la proportion de femmes adultes au sein de la population active. Toutefois, le taux de croissance a récemment plafonné et, dans certains cas, il a même fléchi. Le taux d'activité chez les femmes âgées de 25 à 54 ans était le même en 1994 qu'en 1990 – 76 %. Les femmes dont le taux d'activité a diminué ont tendance à être jeunes (de 25 à 34 ans), célibataires, divorcées ou séparées, à être parents seuls et à posséder une scolarité limitée. À titre d'exemple, le taux d'activité des femmes qui sont chef de famille monoparentale et qui ont des enfants d'âge préscolaire est passé de 57 % en 1990 à 54 % en 1994. Chez les femmes ayant effectué certaines études secondaires mais n'ayant pas obtenu de diplôme, le pourcentage a glissé de 65 % à 61 %.

L'emploi et le revenu en perspective, automne 1995,
Statistique Canada, publication nº 75-001F au catalogue.

Diminution du nombre d'introductions par effraction

En 1994, les forces policières du Canada ont signalé 1 326 cas d'introduction par effraction pour 100 000 habitants. Il s'agit d'une diminution de 6 % par rapport à 1993, et de la troisième année de suite où le taux d'introduction par effraction fléchit. Les introductions par effraction correspondent à 15 % de l'ensemble des incidents aux termes du *Code criminel* (à l'exclusion des infractions de la circulation) et à 25 % de tous les crimes contre les biens. Près de 60 % des incidents ont eu lieu dans des résidences et une autre tranche de 28 %, dans les commerces.

Juristat, vol. 15, nº 13, septembre 1995,
Statistique Canada, publication nº 85-002 au catalogue.

La majorité des enseignants universitaires sont de la génération du baby-boom

En 1992-1993, plus de la moitié des membres du corps enseignant étaient issus du baby-boom, étaient âgés de 40 à 54 ans, avaient été embauchés entre 1963 et 1976 et avaient enseigné dans leur établissement actuel pendant 80 % de leur carrière universitaire. La majorité d'entre eux ne sont censés commencer à prendre leur retraite qu'après l'an 2007.

Revue trimestrielle de l'éducation, automne 1995,
Statistique Canada, publication nº 81-003 au catalogue.

Voyage d'affaires ou de détente

En 1994, les Canadiens ont été plus nombreux à voyager pour la détente que pour des motifs liés au travail; en ce qui concerne les déplacements, le rapport a été de 2,5 vacanciers pour 1 voyageur de commerce. Les Canadiens qui ont effectué des voyages de détente au Canada ont dépensé 5,4 milliards de dollars en 1994, soit environ un tiers des 15,9 milliards de dollars consacrés aux dépenses de voyage. Les voyageurs de commerce, en dépit de leur petit nombre, ont dépensé presque autant que les vacanciers, soit 5,2 milliards de dollars.

En moyenne, les voyageurs de commerce ont dépensé 228 $ par déplacement (de 80 km ou plus au Canada), comparativement à une moyenne de 96 $ pour les personnes qui se déplacent à des fins de détente. Si l'on ne tient compte que des déplacements avec séjour à l'extérieur, les dépenses moyennes des voyageurs de commerce s'établissent à 443 $.

Touriscope : Voyages intérieurs, 1994,
Statistique Canada, publication nº 87-504 au catalogue.

Pas le temps de s'amuser

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à déclarer qu'elles n'ont plus le temps de s'amuser – particulièrement si elles appartiennent à la génération du baby-boom et qu'elles ont des enfants. Plus de la moitié des mères occupées à temps plein (53 %) et plus du tiers des pères de la génération du baby-boom (36 %) déclarent qu'ils sont trop occupés pour avoir le temps de s'amuser.

Au fil des heures... L'emploi du temps des Canadiens,
Statistique Canada, publication nº 89-544F au catalogue.

Chez les familles époux-épouses, 3 sur 10 comptaient au moins un conjoint de 55 ans et plus

En 1995, de l'ensemble des familles époux-épouse, environ un tiers comptaient au moins un conjoint de 55 ans et plus. St. Catharines-Niagara et Victoria sont les régions métropolitaines de recensement où l'on trouve les plus fortes concentrations de familles époux-épouse âgées (38 % dans chaque cas), suivies de Hamilton (34 %). C'est le côté québécois de la région d'Ottawa-Hull qui compte la plus faible concentration de familles époux-épouse ayant au moins un conjoint âgé (23 %). Il est suivi à cet égard de Calgary (24 %) et de St. John's (25 %).

Familles aînées, 1993, Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

Fléchissement de l'écoute de la télévision chez les Canadiens

Les Canadiens, particulièrement les personnes de moins de 25 ans, écoutent moins la télévision qu'il y a cinq ans. En 1994, les Canadiens ont écouté la télévision en moyenne 22,7 heures par semaine, soit une diminution d'environ 30 minutes par rapport à 1990 et d'environ 90 minutes au cours des 10 dernières années. Entre 1990 et 1994, le fléchissement le plus important de l'écoute de la télévision est survenu chez les téléspectateurs de moins de 25 ans. Les enfants de 2 à 11 ans ont syntonisé la télévision pendant une moyenne de 17,7 heures en 1994, soit une diminution d'environ 90 minutes par rapport à 1990.

Banque de données sur les habitudes télévisuelles, Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme.

Fléchissement de l'écoute de la télévision chez les jeunes TSC

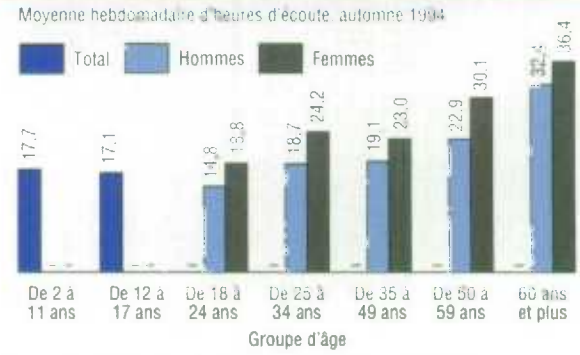

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Banque de données sur les habitudes télévisuelles.

STATISTICS CANADA LIBRARY
STATISTICS CANADA LIBRARY
1010258993
c. 3

Choisissez un sujet... n'importe lequel

Le ***Catalogue de Statistique Canada 1994*** est votre guide pour la collection la plus complète de faits et de chiffres dans les domaines, en constante évolution, du commerce, de la société et de l'économie du Canada. Peu importe ce que vous voulez savoir, le ***Catalogue*** vous mettra sur la bonne piste.

Des sujets actuels les plus populaires – comme l'emploi, le revenu, le commerce et l'éducation – à des études de recherche spécialisées – comme les produits minéraux expédiés des ports canadiens et la victimisation dans les régions urbaines – vous trouverez tout dans ce document.

Le *Catalogue de Statistique Canada 1994* vous aidera à vous orienter...

Le ***Catalogue*** vous met tous ces renseignements sous la main. L'index augmenté vous permet de chercher par sujet, auteur ou titre - les articles de périodiques sont même indexés. On a aussi ajouté un index séparé pour tous nos produits électroniques.

Le ***Catalogue*** a tout ce qu'il vous faut pour vous procurer les produits de Statistique Canada :

- descriptions de plus de 25 nouveaux titres et courts résumés des 650 titres et plus et des 7 séries de cartes déjà disponibles;
- guide complet pour obtenir et utiliser les données statistiques;
- produits électroniques sur supports divers et conseils sur l'obtention d'aide d'experts pour les produits électroniques et les recherches en direct;
- système d'onglets pour chaque section – pour que vous puissiez immédiatement repérer les renseignements qui vous intéressent.

...maintes et maintes fois

Pour garantir que le ***Catalogue*** puisse résister à une utilisation fréquente, nous avons utilisé une couverture avec un revêtement spécial conçue pour éviter les dos cassés, les bords abîmés et les coins de page pliés.

Commandez aujourd'hui – vous ne pourrez plus vous en passer.

Catalogue de Statistique Canada 1994

Seulement 15 $ au Canada (18 $ US aux Etats-Unis et 21 $ US dans les autres pays). Indiquez le n° au catalogue : 11-2040XPF.

Écrivez à :

Statistique Canada
Division du marketing
Vente et service
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Télécopieur : (613) 951-1584

Appels sans frais : 1-800-267-6677

Ou contactez le Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche (voir la liste figurant dans la présente publication).

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

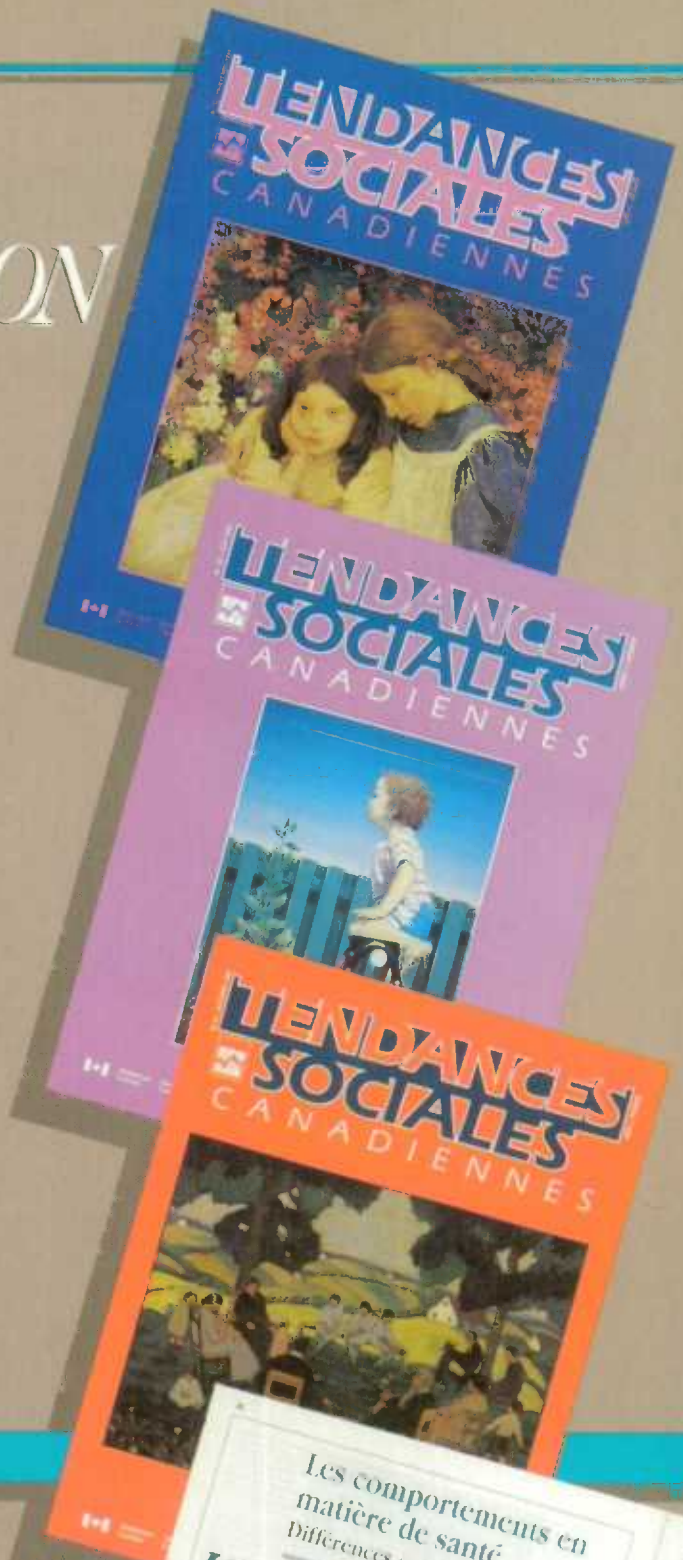

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Le trimestriel *Tendances sociales canadiennes* (n° 11-008F au catalogue) coûte 34 $ au Canada, 41 $ US aux États-Unis et 48 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.